



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Expositions, Design and Fabrication	
Solicitation No. - N° de l'invitation K2C58-181424/A	Date 2019-01-09
Client Reference No. - N° de référence du client K2C58-18-1424	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-011-76174	
File No. - N° de dossier cx011.K2C58-181424	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-25	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leblanc(CX Div.), Marc-Andre	Buyer Id - Id de l'acheteur cx011
Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-1966 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 570 CH. DU CAP TOURMENTE GOA 3X0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication

360 Albert St. / 360, rue Albert

12th Floor / 12ième étage

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	Expositions, Design and Fabricatio ns Services	K2C58	K2C58	1	Each	\$	\$		See Herein

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.5 LOIS APPLICABLES	7
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	7
2.7 FONDAMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	9
SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE	9
SECTION III : ATTESTATIONS	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	19
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	21
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	23
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	23
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	25
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25
6.4 DURÉE DU CONTRAT	25
6.5 RESPONSABLES	26
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	26
6.7 PAIEMENT	27
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	28
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	28
6.10 LOIS APPLICABLES	29
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	29
6.12 ASSURANCES – EXIGENCES PARTICULIÈRES	29
ANNEXE « A »	30
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	30
ÉNONCÉ A - AXES DE TRAITEMENT MUSÉOLOGIQUE	38
ÉNONCÉ B – PHOTOS DE LA SALLE D'EXPOSITION	41
ÉNONCÉ C – SCÉNARIO D'EXPOSITION EMPREINTES	45

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ÉNONCÉ D – ANNEXES DU SCÉNARIO D'EXPOSITION	46
ANNEXE « B »	47
BASE DE PAIEMENT	47
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	50
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	50
ANNEXE « D » ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE.....	51
ANNEXE « E ».....	53
FORMULAIRE TPSGC-PWGSC 572 AUTORISATION DE TÂCHES.....	53

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, les exigences en matière d'assurance, le formulaire TPSGC-PWGSC 572 Autorisation de tâches, les scénarios d'exposition et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Environnement et Changement climatique Canada requiert les services d'un entrepreneur pour la réalisation du design final et la fabrication d'une nouvelle exposition permanente incluant le poste d'accueil, au Centre d'interprétation de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente (RNFCT).

Le présent mandat vise à présenter un design final reflétant la vision de la RNFCT et à réaliser l'exposition EMPREINTES. Le design final devra être élaboré à partir du scénario et des esquisses d'implantation et de design réalisées et fournit par la RNFCT.

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au le 30 juin 2019 pour la première phase des travaux. Ce contrat comprend aussi une période d'option permettant de prolonger le contrat pour une année pour effectuer les travaux de la deuxième phase.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

La présente demande de soumissions vise à établir un contrat comportant des autorisations de tâches pour la livraison du besoin décrit dans la demande de soumissions aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toute demande de livraison dans les zones visées par des ERGT au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec ou du Labrador, devra faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors du contrat subséquent.

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2 de la demande de soumissions, Instructions à l'intention des soumissionnaires, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPPF), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi

sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture** de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Environnement et Changement climatique Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la *Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État* :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public;
- les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent à du matériel protégé par droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels informatiques et de la documentation connexe;

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie papier de la soumission à l'aide d'une autre méthode de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique aura préséance.

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique **(1 exemplaire papier) et (1 copie électronique sur clé USB)**

Section II : Soumission financière **(1 exemplaire papier) et (1 copie électronique sur clé USB)**

Section III : Attestations **(1 exemplaire papier) et (1 copie électronique sur clé USB)**

Les soumissionnaires peuvent fournir l'ensemble des copies électronique sur une clé USB contenant la Section I, la Section II et la Section III dans des fichiers distincts bien identifiés (Soumission technique, Soumission financière et Attestation.)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus ci-dessous :

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES			
Numéro	Détails des critères	Conforme/ non-conforme	Référence à la proposition du soumissionnaire
O.1	<p>EXPERIENCE DE LA FIRME – NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services de production d'exposition à des clients externes durant un minimum de 3 années depuis janvier 2012. Les années d'expérience seront calculées selon les dates fournies; s'il existe un chevauchement des périodes de réalisation de plusieurs projets, l'expérience acquise ne sera pas comptée plus qu'une fois.</p> <p>Pour démontrer le nombre d'années d'expérience de la firme, le soumissionnaire doit fournir:</p> <ul style="list-style-type: none">a) La période d'expérience (de mois/année à mois/année);b) La description des services fournis durant la période mentionnée;c) La liste des expositions réalisées durant cette période; <p>« Clients externes » signifie des clients à l'extérieur de l'entité juridique du soumissionnaire (ou coentreprise) et exclut la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.</p> <p>« Clients internes » signifie des clients à l'intérieur de l'entité juridique (ou coentreprise) et comprend la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.</p>		

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES			
Numéro	Détails des critères	Conforme/ non-conforme	Référence à la proposition du soumissionnaire
O.2	<p>EXPERIENCE DE LA FIRME –EXPÉRIENCE EN PROJET D'EXPOSITION</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de deux (2) projets d'exposition intérieure qui démontrent l'expérience de la firme dans les services de production d'exposition auprès de clients externes incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) l'élaboration et la gestion du calendrier de projet;		

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES			
Numéro	Détails des critères	Conforme/ non-conforme	Référence à la proposition du soumissionnaire
	<p>b) le développement et la gestion de la conception de l'exposition. c) le design de l'exposition, d) le développement et la gestion de l'intégration de contenu interactif (numérique ou mécanique); e) la gestion et la fabrication des éléments d'exposition, f) la gestion et la supervision de l'installation de l'exposition.</p> <p>Chaque projet d'exposition intérieure doit avoir été complété par le soumissionnaire entre le 1^{er} janvier 2013 et la date de fermeture des soumissions et doit avoir une valeur minimale de 200 000\$ (excluant les taxes) pour le design, la fabrication et l'installation.</p> <p>Pour démontrer l'expérience de la firme dans les projets d'exposition, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes pour chacun des deux projets :</p> <p><u>(Un des projets d'exposition soumis sera évalué au critère coté C.1)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La description du projet d'exposition; 2. La date de début et de fin du projet d'exposition; 3. La valeur totale du projet d'exposition, excluant les taxes (doit inclure le design, la fabrication et l'installation); 4. Le nom du client; 5. au moins deux (2) photos ou photocopies prises à des angles différents du projet d'exposition intérieure réalisé. <p>« Clients externes » signifie des clients à l'extérieur de l'entité juridique du soumissionnaire (ou coentreprise) et exclut la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.</p> <p>« Clients internes » signifie des clients à l'intérieur de l'entité juridique (ou coentreprise) et comprend la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.</p>		

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS		
Numéro	Détails des critères	Points

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

C.1

EXPERIENCE DE LA FIRME – EXPÉRIENCE EN PROJET D'EXPOSITION

De manière à démontrer l'expérience de la firme en projets d'exposition, le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants pour **un (1)** des deux projets d'exposition intérieure proposés en O.2 :

(Si l'entrepreneur fournit ces détails pour plusieurs projets, l'entrepreneur doit clairement indiquer lequel de ces projets est à évaluer pour ce critère. Si l'entrepreneur n'indique pas lequel de ces projets est à évaluer, seulement le projet figurant premier selon la pagination du document sera évalué.)

1. un calendrier du projet d'exposition indiquant toutes les étapes du projet, de la conception à l'installation;
2. le public cible et les objectifs du projet;
3. des rendus conceptuels finaux et des photos du/de :

- i) design d'exposition;
- ii) design graphique;
- iii) l'intégration des éléments d'exposition.

4. une description et une photo couleur de 3 moyens interactifs utilisés dans le projet d'exposition (incluant un interactif mécanique et une borne numérique à écran tactile).

5. Si l'exposition comporte des artefacts et/ou des animaux naturalisés l'entrepreneur devrait indiquer leur nombre.

* Pour fins d'évaluation, les moyens interactifs à interface numérique sont : les écrans tactiles, les appareils de réalité augmentée ou virtuelle, etc. Les moyens interactifs mécaniques sont des moyens où le visiteur doit utiliser des éléments non numériques pour obtenir des résultats comme d'ouvrir une porte, etc.

L'échelle de notation suivante sera utilisée pour évaluer ce critère :

1. Calendrier de projet

5 pts : le calendrier est détaillé
3 pts : le calendrier est incomplet
0 pts : Il n'y a pas de calendrier

Pointage maximum pour ce sous-critère : 5 points

2. Public cible et objectifs du projet

5 pts : Le public cible et les objectifs sont clairement présentés
3 pts : Le public cible et les objectifs sont présentés de façon incomplète
0 pt : Le public cible et les objectifs ne sont pas présentés

Pointage maximum pour ce sous-critère : 5 points

3. Des rendus conceptuels finaux et des photos du/de :

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

- i. design d'exposition qui contient les éléments suivants : plan et concept en 3D, explicatif des éléments et matériaux choisis.
- ii. design graphique qui contient la description du concept de design graphique.
- iii. l'intégration des éléments d'exposition qui contient une description de l'implantation des modules et des éléments d'exposition dans la salle incluant les éclairages.

12 pts : Tous les éléments sont présents.

8 pts : Deux éléments sont présents.

6 pts : Un élément est présent.

0 pt : Aucun des éléments n'est présent.

Pointage maximum pour ce sous-critère : 12 points

4. Une description et une photo couleur de 3 moyens interactifs utilisés dans le projet d'exposition (incluant un interactif mécanique et une borne numérique à écran tactile).

6 pts : Tous les moyens (incluant un interactif mécanique et une borne numérique à écran tactile) sont décrits et accompagnés d'une photo.

4 pts : Deux moyens (incluant un interactif mécanique et une borne numérique à écran tactile) sont décrits et accompagnés d'une photo.

2 pts : Un moyen (un interactif mécanique ou une borne numérique à écran tactile) est décrit et accompagné d'une photo.

0 pt : Aucun moyen interactif ne figure dans la description du projet, et/ou les détails fournis ne sont pas suffisants pour soutenir une note plus élevée.

Pointage maximum pour ce sous-critère : 6 points

5. Si L'exposition présentée comporte des artefacts et/ou des animaux naturalisés, le soumissionnaire devrait fournir une brève description et indiquer leur nombre.

3 pts : L'exposition comprend plus de 30 artefacts et/ou animaux naturalisés et ceux-ci sont au cœur de la mise en valeur de l'exposition.

2 pts : L'exposition comprend entre 15 et 30 artefacts et/ou animaux naturalisés mis en valeur.

1 pt : L'exposition comprend entre 1 et 15 artefacts et/ou animaux naturalisés, mais ne sont pas les éléments principaux de l'exposition.

0 pt : L'exposition ne comporte pas d'artefacts et/ou d'animaux naturalisés

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	
	<u>Pointage maximum pour ce sous-critère : 3 points</u>

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS		
Numéro	Détails des critères	Points
C.2	<p>EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter les membres principaux de son équipe qui devrait inclure minimalement les cinq (5) individus identifiés à la section 5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR de l'Annexe A (chargé de projet/designer, graphiste, concepteur d'éclairage, fabriquant, concepteur multimédia et interactifs) pour le projet figurant dans cette demande de soumission. L'équipe peut être composée d'employés de l'organisation et/ou de sous-contractants.</p> <p>Pour chaque membre de l'équipe, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :</p> <p>a) Expérience de l'individu dans le poste identifié, en lien avec le type de projet concerné. Les soumissionnaires devraient se limiter à deux (2) pages par membre de l'équipe.</p> <p>b) Exemples de projets réalisés par chaque membre de l'équipe, en lien avec le type de projet concerné. Ces projets ne doivent pas nécessairement correspondre aux projets présentés pour les autres critères. Les soumissionnaires devraient se limiter à deux (2) pages par membre de l'équipe. Chaque exemple de projet doit être présenté sur une page au maximum et inclure une brève description du projet, une image couleur ainsi que l'identification du client. La description de chaque projet devrait indiquer le lien et la pertinence avec le projet figurant dans l'Annexe A de cette demande de proposition.</p> <p>L'échelle de notation suivante sera utilisée pour évaluer ce critère :</p> <p>a) Expérience de <u>chacun</u> des 5 membres présentés à la section 5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR de l'Annexe A de cette demande de proposition :</p> <p>5 pts : 5 ans et plus d'expérience 3 pts : Plus de 3 ans et moins que 5 ans d'expérience 1 pt : Entre 1 an et 3 ans d'expérience</p>	

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS		
Numéro	Détails des critères	Points
	<p>0 pt : Moins d'un an d'expérience dans le type de projet concerné et/ou aucun n'exemple est donné pour le membre de l'équipe donné.</p> <p><u>Pointage maximum pour ce sous-critère : 25 points</u></p> <p>b) Exemples de projets pour chacun des membres présentés :</p> <p>12 pts : Les deux projets sont pertinents et en lien avec le projet figurant dans l'Annexe A.</p> <p>8 pts : Les deux projets sont pertinents, un seul est en lien avec le projet figurant dans l'Annexe A.</p> <p>6 pts : Les deux projets sont pertinents mais sans lien avec le projet figurant dans l'Annexe A</p> <p>3 pts : Un projet sur deux est pertinent mais sans lien avec le projet figurant dans l'Annexe A.</p> <p>0 pts : Les exemples fournis ne sont pas pertinents et/ou aucun exemple n'est fourni.</p> <p><u>Pointage maximum pour ce sous-critère : 60 points</u></p>	
C.3	<p>ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE</p> <p>Le soumissionnaire doit inclure un organigramme opérationnel de l'équipe prévue pour le projet figurant dans cette demande de soumission. L'organigramme doit minimalement contenir les membres principaux de l'équipe identifiés à la section 5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR de l'Annexe A de cette demande de proposition.</p> <p>5 pts : L'organigramme est complet : il inclut les membres principaux de l'équipe ainsi que les autres membres impliqués dans le projet.</p> <p>3 pts : L'organigramme est incomplet : il inclut minimalement les membres principaux de l'équipe.</p> <p>0 pts : Aucun organigramme n'est fourni ou les 5 membres principaux de l'équipe ne sont pas inclut.</p> <p><u>Pointage maximum pour ce sous-critère : 5 points</u></p>	

GRILLE DE CALCUL DES RÉSULTATS ET PONDÉRATION

Critère	Note Obtenue	Facteur de pondération	Résultat
C.1 EXPERIENCE DE LA FIRME – EXPÉRIENCE EN PROJET D'EXPOSITION			
1. Calendrier de projet	/5		
2. Public cible et objectifs du projet	/5		
3. Des rendus conceptuels finaux et des photos du/de :	/12		
i) design d'exposition;	/6		
ii) design graphique;			
iii) l'intégration des éléments d'exposition.			
4. Une description et une photo couleur de 3 moyens interactifs utilisés dans le projet d'exposition (incluant un interactif mécanique et une borne numérique à écran tactile).	/3		
5. Si L'exposition présentée comporte des artéfacts et/ou des animaux naturalisés, le soumissionnaire devrait fournir une brève description et indiquer leur nombre.	/31	X 1.94	/60
Total			
C. 2 EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE			
Pour chaque membre de l'équipe, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :			
a) Expérience de l'individu dans le poste identifié, en lien avec le type de projet concerné.			
Individu 1	/5		
Individu 2	/5		
Individu 3	/5		
Individu 4	/5		
Individu 5	/5		
b) Exemples de projets réalisés par chaque membre de l'équipe, en lien avec le type de projet concerné.			
Individu 1	/12		
Individu 2	/12		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Individu 3	/12		
	Individu 4	/12		
	Individu 5	/12		
	Total	/85		
			X 0.41	/35
C. 3 ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE				
Le soumissionnaire doit inclure un organigramme opérationnel de l'équipe prévue pour le projet figurant dans cette demande de soumission. L'organigramme doit minimalement contenir les membres principaux de l'équipe identifiés à la section 5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR de l'Annexe A de cette demande de proposition.		/5		
	Total	/5		/5
Grand total				/100

Note : Les résultats obtenus doivent être arrondis jusqu'à la deuxième décimale.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.1.2.2 Calcul du prix total à fin d'évaluation

Le prix de chaque soumission sera évalué selon la grille figurant ci-dessous. Les soumissionnaires doivent fournir des taux horaires pour toutes les catégories identifiées. Les taux seront ensuite multipliés par les nombres d'heures estimées aux fins d'évaluation et additionnés pour donner le prix total à fin d'évaluation.

(A) Catégorie de la ressource	(B) Quantité d'heures aux fins d'évaluation	(C) Taux horaire fixe	(D) Sous-total à fin d'évaluation
Chargé de projet	700	_____ \$	_____ \$
Designer d'exposition	350	_____ \$	_____ \$
Graphiste	500	_____ \$	_____ \$
Concepteur d'éclairage	100	_____ \$	_____ \$
Fabriqueur	900	_____ \$	_____ \$
Concepteur multimédia	880	_____ \$	_____ \$
Installation	480	_____ \$	_____ \$
Prix total à fin d'évaluation :			_____ \$

4.2 Méthode de sélection – note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 60 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 100 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % (inscrire le pourcentage pour le prix) sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$.

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.1.1 Services facultatifs

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.1.2 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

6.1.2.1 Processus d'autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

Processus d'autorisation des tâches :

1. Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du formulaire « Autorisation de tâches » de l'annexe E.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les 5 jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le chargé de projet. L'entrepreneur reconnaît qu'avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

6.1.2.2 Limite d'autorisation de tâches

Le chargé de projet peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 75 000,00 \$, les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autorisée par l'autorité contractante avant d'être émise.

6.1.2.3 Garantie des travaux minimums – tous les travaux réalisés au moyen d'autorisations de tâches

Dans cette clause,

« valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;

« valeur minimale du contrat » signifie 10%.

2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

6.1.2.4 Rapports d'utilisation périodiques – contrats avec autorisations de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier doit comprendre :

Pour chaque AT autorisée:

- i. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- ii. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
 - iii. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, excluant les taxes applicables;
 - iv. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
 - v. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
 - vi. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

- i. Le montant (excluant les taxes applicables) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- ii. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2035 (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Exigences relatives à la sécurité

6.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 juin 2019 inclusivement.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 1 période supplémentaire(s) de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat avec autorisations de tâches est d'établir la livraison du besoin décrit dans le cadre du contrat aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Toute demande de livraison dans les zones visées par des ERGT au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec ou du Labrador devra faire l'objet de marchés distincts attribués en dehors du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Marc-André Leblanc

Agent principal d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement en communication
360 rue Albert
Ottawa, Ontario K1R 7X7

Téléphone : 613-949-1285

Courriel : TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet sera identifié dans le contrat subséquent.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur sera identifié dans le contrat subséquent.

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) autorisée, conformément à la base de paiement à l'annexe B.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT autorisée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AT autorisée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT autorisée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.3 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

Les instruments de paiement électronique seront identifiés dans le contrat subséquent.

6.7.6 Demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) - T1204 – demande directe du ministère client

6.7.7 Vérification discrétionnaire

Clause du Guide des CCUA C0705C (2010-01-11) – Vérifications discrétionnaire des comptes

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
 - d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12) – Attestation du contenu canadien

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.
- c) les conditions générales - 2035 (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de services,
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « D », Exigences en assurance
- g) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu)
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,

6.12 Assurances – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ACRONYMES

RNFCT : réserve nationale de faune du Cap-Tourmente
RNF : réserve nationale de faune
SCF : Service canadien de la faune
ECCC : Environnement et Changement climatique Canada
AN : animaux naturalisés

DÉFINITIONS

Mission de la RNFCT : La mission de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente est de protéger des habitats naturels pour les espèces sauvages et plus particulièrement les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. La RNFCT fait partie d'un réseau d'aires protégées gérées par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada.

Design final : création d'un projet en vue de la réalisation et la production d'un objet (produit, espace)

Animaux naturalisés : animaux morts à qui on a redonné une apparence vivante grâce aux techniques de taxidermie.

Nouvelles technologies : technologies avancées ou nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Critère muséal : de conception durable et de qualité supérieure

TITRE : Exposition *EMPREINTES* à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente.

Cet ÉNONCÉ DES TRAVAUX présente l'ensemble des tâches du projet. Celui-ci sera décliné en deux phases : Phase 1 et Phase 2. Ces phases sont identifiées dans le document. À noter que la réalisation de la phase 2 est conditionnelle à la disponibilité des fonds d'ECCC.

Le budget disponible pour la Phase 1 est de 100 000\$ et celui de la phase 2 est de 340 000\$.

1. OBJECTIF

Environnement et Changement climatique Canada requiert les services d'un entrepreneur pour la réalisation du design final (Phase 1) et la réalisation d'une nouvelle exposition permanente incluant le poste d'accueil (Phase 2) au Centre d'interprétation de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente (RNFCT). Le design final et la réalisation de l'exposition devront être élaborés à partir de l'axe de traitement muséologique, du scénario et des esquisses d'implantation et de design réalisées et fournis par la RNFCT (voir Énoncés A, B, C et D). Le scénario d'exposition, les esquisses d'implantation et de design **ne font pas** partie du budget du présent contrat.

La nouvelle exposition du Centre d'interprétation de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente permettra de démystifier la mission de la RNFCT et de comprendre l'importance des aires protégées gérées par le Service canadien de la faune (SCF). Si la Grande Oie des neiges y demeure une vedette incontestable, la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente a beaucoup plus à offrir aux visiteurs; l'exposition nous permettra de la découvrir sous d'autres facettes.

Le grand message de l'exposition se définit comme suit : La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente – comme l'ensemble des RNF du Canada - est un territoire protégé qui joue un rôle essentiel pour la conservation des habitats, des espèces en péril et des oiseaux migrateurs.

EMPREINTES démystifiera ce qu'est un territoire protégé, traitera des oiseaux migrateurs et des espèces en péril. Elle montrera ce qui se passe sur le terrain : les actions de conservation, la recherche et les nombreux efforts déployés au service de la faune et de la flore.

EMPREINTES représente les traces, celles du passé et celles du présent, les éphémères et les persistantes. Elle souligne l'importance historique du lieu et son évolution, l'impact de l'humain sur le territoire mais aussi celui de la faune et de la flore. *EMPREINTES* c'est aussi celles que le visiteur laissera en partant à la découverte de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente. Ce sont les traces, les signes, les pistes qu'il cherchera, comme autant d'indices de la présence et de la vie animale sur le territoire. *EMPREINTES*, c'est la prise de conscience de l'impact que nous avons sur notre environnement et de notre capacité à aider à sa protection.

Plus spécifiquement, à partir du scénario d'exposition, de l'esquisse d'implantation et des esquisses de design fournis par la RNFCT (voir annexes Énoncés C et D), le présent mandat vise à présenter un design final reflétant la vision de la RNFCT (Phase 1) et à réaliser l'exposition *EMPREINTES* (Phase 2).

2. CONTEXTE

La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente a été créée en 1978 par le Service canadien de la faune dans le but de préserver le marais à scirpe, principale source d'alimentation de la Grande Oie des neiges lors de ses migrations. Réserve nationale la plus fréquentée du Canada, on y retrouve un vaste réseau de sentiers, des belvédères et des postes d'observation et de découvertes autonomes. Plusieurs activités d'animation sont offertes au fil des saisons en plus de l'accès à l'exposition permanente du Centre d'interprétation, d'avril à octobre. Des expositions thématiques sont présentées depuis 1973, au Centre d'interprétation.

1973 – Ouverture du *Centre d'histoire naturelle de Cap Tourmente*. Première exposition.

1980 (circa) – Deuxième exposition

1990 – Troisième exposition. Aménagement d'un nouveau poste d'accueil. Le mobilier actuel date de cette période.

2004 – Ajout d'éléments muséographiques, dont le diorama *Grandes Oies des neiges* et réaménagement partiel de la salle.

Bon an mal an, une clientèle variée de près de 40 000 personnes fréquente l'endroit. Point de départ et d'arrivée des visiteurs autonomes et des groupes, le Centre d'interprétation et son exposition constituent un atout majeur pour la fameuse *expérience de visite* à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente; c'est un complément essentiel et apprécié à l'exploration du territoire. La salle d'exposition, outre son côté éducatif, constitue un endroit de rencontres, de discussion et de repos, les visiteurs aiment s'y attarder.

Plus de 40 ans après l'ouverture du *Centre d'histoire naturelle de Cap Tourmente*, il importe de donner une impression forte de renouveau au lieu : une exposition et des aménagements qui se démarqueront par leur pertinence et leur originalité, un espace d'accueil et de découverte pour le bon plaisir des visiteurs et des gens qui y travaillent. La nouvelle exposition témoignera de la poursuite des efforts du SCF à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente pour sensibiliser des générations de visiteurs. Et, bien entendu, elle constituera une occasion unique de rapprocher les canadiens de la nature.

3. PUBLIC CIBLE

La mise en place de l'exposition favorisera la venue de nouveaux visiteurs et encouragera le retour des habitués et de leurs amis. La clientèle est variée : randonneurs, ornithologues, familles, amateurs de la nature, photographes, promeneurs avec chien, retraités, locale, régionale et de l'extérieur, groupes scolaires et camps de jour, touristes canadiens et internationaux. Des clients exigeants, mais aussi curieux et prêts à la découverte, qui deviennent des *relayers* suite à une expérience de visite positive.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE LA SALLE DE L'EXPOSITION

Titre de travail du mandat : Réalisation de l'exposition *Empreintes*

Type d'installation : permanente

Langue : français/anglais

Salle : Rez-de-chaussée

Taille : 222 m² (voir plan de salle, Énoncé D « annexes du scénario d'exposition » page 2 et photos, Énoncé B « photos de la salle d'exposition »)

4. DESCRIPTION DU MANDAT

L'entrepreneur doit consulter, conseiller, développer, planifier et coordonner la réalisation de l'exposition *EMPREINTES* en respectant le document « Axes de traitement muséologique » fourni par la RNFCT (voir Énoncé A « Axes de traitement muséologique »).

L'entrepreneur doit présenter un design final (Phase 1) et réaliser une exposition au rez-de-chaussée du Centre d'interprétation (Phase 2) de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et ce, à partir du scénario d'exposition, de l'esquisse préliminaire d'implantation et des esquisses de design fournis par la RNFCT (voir Énoncé C « Scénario de l'exposition EMPREINTES » et Énoncé D « Annexes du scénario d'exposition »).

L'exposition *EMPREINTES* s'articule autour de cinq (5) grands thèmes associés au mandat du Service canadien de la faune. La conservation et la recherche y sont mis en valeur par des exemples concrets et pertinents liés aux enjeux de la RNFCT et du SCF. Les cinq (5) grands thèmes sont :

- Découverte
- Territoire
- Espèces en péril
- Oiseaux migrateurs
- Rapprocher les canadiens et canadiennes de la nature

Animaux naturalisés, au cœur de l'exposition

La RNFCT mise sur une importante collection d'animaux naturalisés. Très populaires, en plus d'être un excellent outil éducatif, ces animaux doivent faire partie intégrante de la nouvelle exposition, avec une approche de présentation où ils seront au premier plan. Ainsi, les animaux naturalisés (AN) enrichiront le propos tout en suscitant la curiosité du visiteur. La RNFCT dispose d'une collection composée d'une centaine de spécimens (voir la liste à la page 46 de l'Énoncé D « Annexes du scénario d'exposition »). Il est à noter que la RNFCT fera restaurer et remettre en état les AN utilisés.

Nouvelles technologies, avec parcimonie

La RNFCCT préfère n'utiliser que très partiellement les nouvelles technologies, pour diverses raisons (approche nature encourageant plutôt le visiteur à aller sur le terrain, coûts et capacité de suivi et d'entretien de ce type de matériel). Dans cette optique, seulement deux (2) bornes interactives, un (1) écran d'affichage numérique et une (1) projection vidéo murale grand format ainsi qu'une (1) vidéo sur iPad seront intégrés à l'exposition. Tel qu'indiqué dans le scénario d'exposition les interactifs proposés seront principalement de type mécaniques.

5. RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit :

- Travailler en collaboration avec les parties prenantes de la RNFCCT (muséologue-chargé de projet, agente de programme - Aires protégées, équipe de gestion du bâtiment, etc.)
- Présenter une équipe constituée au minimum d'un chargé de projet/designer, d'un graphiste, d'un concepteur d'éclairage, d'un fabricant, d'un concepteur multimédia et interactifs. L'équipe de l'entrepreneur peut être constituée d'employés et de sous-contractants.
- Offrir à la RNFCCT un service clé en main, allant du design final (Phase 1) à la réalisation et l'installation de l'exposition (Phase 2).
- Réaliser une exposition, à partir du scénario de l'exposition et des esquisses (voir Énoncés C et D), incluant, entre autres : le design final d'exposition, la mise en espace des modules et des
- objets associés, le design graphique, la recherche iconographique, la conception d'interactifs mécaniques, la conception de contenu interactif (conception graphique, obtention des droits d'utilisation pour la durée de l'exposition), la conception d'éclairage, les plans et devis, la fabrication des éléments de décors et l'installation.

PHASE 1

- Préparer un budget détaillé après l'octroi du contrat (livré en même temps que le design et le plan d'implantation préliminaires). L'entrepreneur sera tenu à un budget maximal de 440 000,00\$ (taxes en sus) durant l'exécution du contrat, comprenant les phases 1 et 2.
- Élaborer un calendrier échancier de travail dans les 3 semaines suivant l'octroi du contrat.
- Élaborer le design et un plan d'implantation préliminaire, incluant le poste d'accueil;
- Élaborer le design final de l'exposition, incluant le poste d'accueil;
- Rédiger les documents de présentation (versions préliminaire et finale) en français pour approbation par le chargé de projet incluant : plan d'implantation des zones, photomontage et/ou croquis et/ou illustrations en fonction du concept et du design d'exposition requis;
- Remettre le design préliminaire puis le design final sous forme imprimée (3 copies couleurs reliées), en format Adobe Acrobat (PDF), en format MS Word ;
- Après approbation du design final, réaliser les plans et devis de fabrication qui devront être approuvés par le chargé de projet de la RNFCCT incluant : plans du mobilier, plan des modules d'exposition, liste des équipements interactifs et/ou audio-visuels et panneaux graphiques;

PHASE 2

- Réaliser l'exposition, incluant les panneaux graphiques, les modules d'exposition, les boîtiers pour les animaux naturalisés, les interactifs, etc.
- Concevoir le plan d'éclairage de la salle d'exposition selon les critères muséaux (durabilité, esthétique, qualité professionnelle).

- Proposer des modèles de projecteurs et les systèmes de fixation. Les projecteurs de type LED seront privilégiés en raison de leur durabilité et de leur faible utilisation d'énergie. L'achat du matériel sera effectué par la RNFCT (les coûts d'achat du matériel d'éclairage ne font pas partie du contrat de l'entrepreneur).
- Définir les besoins électriques de la salle afin que la RNFCT puisse planifier et exécuter, à ses frais, les travaux selon l'échéancier conjoint.
- Proposer des choix de couleurs pour les murs de l'exposition. Ceux-ci seront peints par la RNFCT, à ses frais.
- Produire la recherche iconographique, obtenir le matériel et les droits d'auteur associés;
- Utiliser les objets et artefacts fournis par la RNFCT (voir pages 48 et 49 de l'Énoncé D « Annexes du scénario d'exposition »).
- Travailler en collaboration avec l'ergonome mandaté par la RNFCT, lors de la conception du mobilier, afin de s'assurer du respect des normes de santé et sécurité au travail pour les employées.
- Choisir des matériaux pour l'exposition et le mobilier afin de s'harmoniser avec l'ensemble. La structure des modules d'exposition doit dégager légèreté et style tout en étant ancrée dans son espace (voir annexe Énoncé A « Axes de traitement muséologique »).
- Assurer toutes les étapes de l'installation des composantes de l'exposition, soit :
 - Planifier l'ensemble des étapes et coordonner les divers intervenants pour que la mise en place se fasse en accord avec les échéanciers établis;
 - Assurer le suivi des travaux pendant les périodes d'installation;
 - Fournir tous les matériaux, l'équipement nécessaire, tous les objets usuels, toute la main-d'oeuvre et l'outillage requis pour l'exécution des travaux;
 - Assumer le transport des éléments fabriqués en atelier jusqu'à leur emplacement définitif à la RNFCT;
 - Assumer le transport des éléments provenant de sous-traitants jusqu'à leur emplacement définitif à la RNFCT;
 - Vérifier et s'assurer de la qualité de tout matériel commandé par l'entrepreneur provenant des sous-traitants et fournisseurs et prendre les mesures nécessaires pour que le matériel soit conforme à ce qui a été commandé;
 - Réaliser l'assemblage et l'aménagement des éléments fabriqués en atelier dans le lieu de l'exposition à la RNFCT et en conformité avec l'échéancier, les éléments d'éclairage (approuvés au préalable par la RNFCT) et le raccordement des modules de diffusion multimédia aux panneaux électriques du bâtiment. Le branchement final de l'éclairage et des éléments sera supervisé par la RNFCT;
 - S'assurer d'obtenir toutes les approbations et permis nécessaires auprès des autorités municipales selon le type d'installation proposé.
 - S'assurer en tout temps de la propreté et du dégagement de l'accès à la salle en cours d'installation, débarrasser le Centre d'interprétation de tous les rebuts à la fin du montage et s'assurer que les espaces et tous les éléments d'exposition sont propres pour les dates de livraison prévues dans les échéanciers.
- Effectuer la formation des employés sur la conception des installations et l'opération des éléments d'exposition.
- Effectuer la formation des équipes techniques sur l'entretien technique et ménager.
- Remettre au client tous les plans finaux tels que construits, les fichiers numériques de tous les éléments et contenus produits pour l'exposition.

6. RESPONSABILITÉS DU CLIENT:

Environnement et Changement climatique Canada doit :

- a) Restaurer et remettre en état les animaux naturalisés utilisés dans l'exposition (voir page 46 de l'Énoncé D);
- b) Fournir les réplique de crottes (voir page 25 de l'Énoncé D);
- c) Fournir une partie des images vidéos, provenant de sa banque d'images;
- d) Fournir des objets et artefacts (voir pages 48 et 49 de l'Énoncé D);
- e) Remettre à neuf le plancher de bois de la salle d'exposition;
- f) Peindre les murs de l'exposition à partir des choix de couleurs proposés par l'entrepreneur;
- g) Fournir les services d'un ergonomiste;
- h) Fournir les textes d'exposition et leur traduction en anglais;
- i) Fournir certaines photos, provenant de sa banque d'images;
- j) Fournir les iPad;
- k) Fournir le matériel d'éclairage (les coûts d'achat du matériel d'éclairage ne font pas partie de la soumission de l'entrepreneur).

7. CONTRAINTES

1. Les animaux naturalisés doivent faire partie intégrante de la nouvelle exposition, mais avec une approche de présentation où ils seront mis au premier plan (voir page 46 de l'Énoncé D).
2. Seulement deux (2) bornes interactives, un (1) écran d'affichage numérique et une (1) projection vidéo murale grand format ainsi qu'une (1) vidéo sur iPad seront intégrés à l'exposition. Tel qu'indiqué dans le scénario d'exposition les interactifs proposés seront principalement de type mécaniques (voir Énoncés C et D.).
3. L'éclairage doit être conçu en tenant compte des grandes variabilités de lumière dues à la présence des espace fenêtrés et de la durée d'ensoleillement.
4. L'entrepreneur doit avoir, si nécessaire, recours aux ressources compétentes et à l'expertise nécessaire afin de réaliser ce projet dans un échéancier serré et dans un lieu comportant certains défis (disposition et architecture de la salle, mélange d'éclairage naturel et artificiel, usages (groupes vs visiteurs autonomes) et fenestration).
5. Sur le plan de la fabrication des éléments scéniques :
 - Dans la mesure de leur disponibilité, les matériaux devraient être choisis en fonction de leur moindre impact sur l'environnement, que ce soit un achat local, pour leur procédé de fabrication ou pour les possibilités de recyclage ou de disposition sécuritaire lors du démantèlement des installations;
 - La résistance et la durabilité des matériaux devrait correspondre à un usage intensif sur une période de dix (10) années;
 - L'ensemble des travaux de fabrication devrait être de qualité supérieure. Les ouvrages doivent remplir pleinement la fonction pour laquelle ils ont été conçus, selon le Code canadien de l'électricité, l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) et le Code national du bâtiment.

- L'assemblage et le montage des installations, des modules et des unités de diffusion seront d'équerre, d'aplomb, ajustés avec précision et solidement assemblés et sécuritaires pour les visiteurs;
- Les pièces et composantes susceptibles de briser doivent être aisément remplaçables;
- À toutes les étapes du projet nécessitant une interaction avec le client, l'entrepreneur doit fournir une ressource s'exprimant en français. Les correspondances et les documents écrits devront aussi être rédigés en français.

8. RENCONTRES

Phase 1

Au moins 3 rencontres en personne, entre l'entrepreneur, le chargé de projet et l'agente de programme devront avoir lieu à la RNFCT.

La première se tiendra dans les deux premières semaines suivant l'octroi du contrat. Cette rencontre portera sur les attentes, la compréhension du scénario, les approches et l'interactivité.

Les deux autres rencontres porteront sur la présentation du design préliminaire, sur le design final ainsi que l'approbation des plans et devis, plan d'éclairage, etc. Elles viseront à s'assurer que le mandat est bien compris et que les exigences sont respectées.

Si nécessaire, d'autres rencontres pourront avoir lieu par appel conférence.

Phase 2

Au moins une rencontre en personne, entre l'entrepreneur, le chargé de projet et l'agente de programme devra avoir lieu à la RNFCT.

La rencontre se tiendra dans les deux premières semaines suivant le lancement de la Phase 2. Cette rencontre portera sur les attentes, la compréhension du mandat (Phase 2) et sur les étapes à suivre.

Les autres rencontres pourront être déterminées par le client et l'entrepreneur selon les besoins.

9. ÉCHÉANCIERS DES PRODUITS LIVRABLES

Produits livrables	Échéanciers
Phase 1	
1. Design et plan d'implantation préliminaires, coûts et calendrier	Fin février 2019
2. Design, conception et plan d'implantation finaux	Mi-mars 2019
3. Plans et devis de réalisation	31 mars 2019
Phase 2	
4. Réalisation, montage et livraison de l'exposition à la RNFCT, formation et documentation	31 mars 2020

--	--

10. LIVRABLES

Phase 1

1. Document présentant le design et plan d'implantation préliminaire de l'exposition, coûts et calendrier de réalisation.

Le document doit inclure :

- Recherche iconographique préliminaire, droits non libérés mais vraisemblables d'acquisition;
- Présentation des éléments de recherche par thèmes et sous-thèmes
- Approche scénographique : mise en espace, scénographie, éclairage, audio-visuel
- Esquisses des interactifs pour chacune des zones traitées
- Plan d'implantation préliminaire des zones
- Approche de la conception graphique
- Évaluation des coûts de réalisation
- L'échéancier de la conception et de réalisation de l'exposition

2. Remise du design, conception graphique et plan d'implantation finaux
Suites aux commentaires du chargé de projet de la RNFCT :

- Plan d'implantation final
- Moyens interactifs pour chaque zone
- Concept graphique final
- Ventilation détaillée des coûts de l'ensemble du projet

Pour chacune des zones :

- Un plan détaillé des éléments d'exposition (modules, mobilier,...)
- Le positionnement des contenus, des animaux naturalisés (AN)
- L'iconographie préliminaire
- La mécanique des interactifs
- Les équipements audio-visuels, au besoin

3. Plans et devis de réalisation

- Tous les éléments doivent être approuvés par le chargé de projet de la RNFCT :
- Plans et devis pour la fabrication des éléments du mobilier d'exposition
- Plans et devis pour la fabrication des boîtiers pour les animaux naturalisés

Phase 2

4. Fabrication, livraison et installation de l'exposition à la RNFCT, formation et documentation

- Réalisation des panneaux graphiques, incluant la libération des droits pour les images
- Fabrication des modules d'exposition et du mobilier

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Fabrication des boîtiers pour les animaux naturalisés
- Fabrication des éléments multimédia, au besoin
- Plan d'éclairage
- Liste complète des équipements numériques et audio-visuels
- Acquisitions des équipements audio-visuels et numériques, au besoin
- Installation des éléments multimédia, au besoin
- Acquisition des équipements d'éclairage, au besoin et installation
- Impression des éléments graphiques
- Installation des éléments d'exposition au Centre d'interprétation et suivi de montage
- Formation du personnel de la RNFACT
- Remise de la documentation (cahiers de réalisation, entretien des éléments, assurances, plan ou schémas des

Les designs préliminaire et final doivent être remis sous forme imprimée (3 copies couleurs reliées) et numérique, en format Adobe Acrobat (PDF), et/ou en format MS Word.

Énoncé A : Axes de traitement muséologique
Énoncé B : Photographies de la salle d'exposition
Énoncé C : Scénario d'exposition Empreintes
Énoncé D : Annexes du scénario d'exposition

Énoncé A - AXES DE TRAITEMENT MUSÉOLOGIQUE

L'expérience de visite

En entrant au Centre d'interprétation, le visiteur découvre un endroit accueillant et chaleureux, mais aussi ouvert sur l'extérieur, sur le territoire à explorer grâce aux murs fenêtrés qui englobent la zone d'accueil. Déjà, autour de lui, il aperçoit des traces, des marques représentatives de la présence animale à différents endroits, certaines fortes et bien visibles, d'autres plus subtiles; elles suscitent son intérêt, piquent sa curiosité.

Mais quelle piste prendre ? Le visiteur a le choix : en face de lui, le poste d'accueil d'où le salue la préposée à l'accueil (PA), vers sa gauche des modules associés au thème *Découverte* et des outils pour partir à l'exploration du territoire de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et vers sa droite, le cœur d'*Empreintes*-l'exposition, qui attire son regard.

Si l'exposition englobe complètement l'espace du Centre d'interprétation, son noyau occupe la zone centrale où la lumière naturelle se fait plus discrète et fait place aux ambiances lumineuses recouvrant les ilots et les modules d'exposition.

Le visiteur s'y sent à l'aise, il s'y promène comme dans un sentier légèrement sinueux...et justement *Empreintes* se veut le prolongement de son exploration du territoire. Le mobilier et le décor, sobres et intemporels, symbolisent de façon stylisée et épurée des environnements qu'on retrouve à la RNF. La muséographie utilise l'espace, joue en hauteur à certains endroits, crée fluidité et rythme, comme en nature. Plusieurs animaux naturalisés et d'autres artefacts – provenant de la collection de la réserve – animent le parcours, incitent le visiteur à s'approcher pour connaître l'histoire qui s'y rapporte.

Briser le rythme du visiteur pressé, créer des interactions, établir des liens étroits avec ce qui se passe, ce qu'on voit et ce qui se trouve à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, être en symbiose avec les réalités d'aujourd'hui et, bien entendu, avoir une identité forte font partie des défis de création de la nouvelle exposition *Empreintes*.

Selon son horaire, la température ou tout simplement son envie, le visiteur choisira de parcourir *Empreintes* avant ou après ses activités à l'extérieur. L'exposition sert aussi bien d'amorce de départ à la découverte du territoire que de référence au retour, pour valider les observations faites durant l'excursion. À différents endroits de l'exposition, un objet ou un contenu pourront faire référence à un endroit spécifique à aller découvrir dans les sentiers de la RNFCT.

L'exposition, qui se visite de façon autonome, se décline en quatre (4) grandes zones qui s'entrecroisent et se complètent; elles représentent les grands thèmes soit *Découverte*, *Territoire*, *Espèces en péril* et *Oiseaux migrants*. Le thème *Découverte* fera le lien entre le visiteur et les autres thèmes principaux tout au long de l'exposition. Le cinquième grand thème, *Rapprocher les canadiens de la nature*, sera aussi présent à travers la salle.

Un espace bien ancré dans son environnement.

Installé dans un environnement exceptionnel, au départ des sentiers, le Centre d'interprétation est constitué de bois et de pierre en plus de posséder de grands espaces fenêtrés. L'espace d'exposition comprend des zones basses aux extrémités et un toit cathédral au centre qui donnent du rythme à l'espace. C'est un endroit classique, chaleureux et accueillant.

Le poste d'accueil est intrinsèquement lié à l'exposition. L'espace qu'il occupe et son emplacement, l'achalandage qu'il génère et le rôle crucial qu'il joue pour l'accueil des visiteurs (informations, réglementation, cartes et dépliants, prêt de matériel, etc.) en font un élément central du centre d'interprétation.

Les matériaux

L'entrepreneur doit proposer des matériaux pour l'exposition, le comptoir d'accueil et le mobilier qui s'harmonisera avec l'ensemble. La structure des modules d'exposition dégagera légèreté et style tout en étant bien ancrée dans l'espace. Pour image, on ne veut pas que ça ait l'air *coulé dans le béton*, mais on ne veut pas non plus que ça ressemble à une exposition itinérante.

Outre l'acrylique utilisé pour les boîtiers protecteurs des animaux naturalisés, le bois naturel constitue le matériau principal des éléments de design de l'exposition. Il est probable que l'acier soit également utilisé pour raffermir certaines structures ou pour des pattes de mobilier, par exemple.

Des silhouettes d'arbres (feuillus, conifères, chicots, arbustes) stylisées, de différentes grandeurs, servent à donner un rythme à la visite, à délimiter et à créer des espaces en plus de servir de support pour des panneaux graphiques et les boîtiers d'animaux naturalisés.

Fabriquées en *contreplaqué russe*, huilées (ou vernis, à déterminer), les silhouettes d'arbres stylisées rappellent le territoire et l'habitat. On y retrouve, en différents endroits, des marques (griffes, trous, etc...) rappelant la présence de la faune. Des touches de couleurs pourront être ajoutées subtilement ici et là pour varier et créer des contrastes.

Ici, on ne veut pas reproduire – ce n'est pas un diorama - on veut rappeler, imager, représenter, bref, donner une allure moderne et dynamique avec un matériau classique et durable.

Un éclairage adapté

L'éclairage doit être conçu en tenant compte des grandes variabilités de lumière dues à la présence des espaces fenêtrés dans la salle. Ainsi, tant les journées très ensoleillées que les autres grises et nuageuses doivent être prises en compte lors de la conception du design d'éclairage. Les projecteurs de type LED seront privilégiés en raison de leur durabilité et de leur faible utilisation d'énergie.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

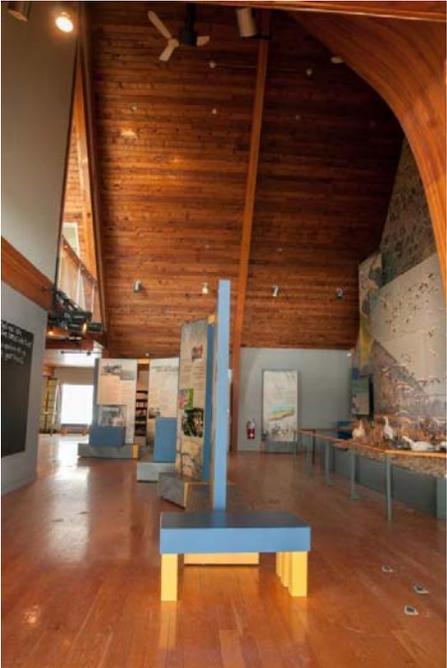
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Énoncé B – PHOTOS DE LA SALLE D'EXPOSITION

Note. Les références au scénario sont à titre indicatif.

	<p>Vue sur le comptoir d'accueil.</p> <p>Photo prise de l'entrée principale de la salle.</p> <p>(Référence scénario zone DÉCOUVERTE)</p>
	<p>Vue de l'entrée principale et d'une partie de la salle d'exposition.</p> <p>Photo prise de l'arrière du comptoir d'accueil actuel.</p> <p>(Référence scénario zone DÉCOUVERTE)</p>
	<p>Vue de la salle.</p> <p>Photo prise à l'extrémité sud.</p> <p>Au fond, la fenêtre près de l'entrée secondaire.</p>

	<p>Centre de la salle.</p> <p>En haut à droite, une passerelle ouverte qui mène sur la terrasse extérieure.</p> <p>(Référence scénario zone TERRITOIRE)</p>
	<p>Centre de la salle.</p> <p>Zone où le plafond est le plus élevé.</p> <p>(Référence scénario zone TERRITOIRE)</p>
	<p>Centre la salle, mur est.</p> <p>(Référence scénario zone TERRITOIRE)</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

--	--

	<p>Côté ouest de la salle.</p> <p>(Référence scénario zone MIGRATEURS)</p>
	<p>Entrée secondaire. Extrémité nord de la salle.</p> <p>(Référence scénario zone MIGRATEURS)</p>
	<p>Vue de la salle.</p> <p>Photo prise à l'extrémité nord, près de l'entrée secondaire.</p> <p>Au fond, les fenêtres près de l'entrée principale.</p> <p>Sur la gauche, on remarque la porte d'entrée de la salle de projection.</p> <p>(Référence scénario zone MIGRATEURS)</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

--	--



Le Centre d'Interprétation

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Énoncé C – Scénario d'exposition Empreintes

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
DEC-2	Ornithologie	<p>2.0 RNFCF est un endroit exceptionnel pour l'observation d'oiseaux, le paradis des ornithologues...en toutes saisons.</p> <p>2.1 Il y a des règles à suivre pour préserver et conserver les oiseaux</p> <p>2.2 Les espèces en vedette Présentation de 50 oiseaux qu'on peut observer à la RNFCF.</p>	<p>2.0 L'empreinte de l'observateur d'oiseaux</p> <p>2.1 L'empreinte de l'observateur d'oiseaux Code de conduite Notions de conservation</p> <p>2.2 Les espèces en vedette</p> <ul style="list-style-type: none"> Par saison Par habitats Sentiers associés <p>3.0 Randonnée pédestre</p>	<p>AN : Sarcelle à aile bleue Carouge à épaulette Cardinal à poitrine rose Paruline à tête cendrée Merle d'Amérique Bruant des marais Nid d'oiseau + œufs</p>	<p>L'empreinte de l'observateur d'oiseaux – Jumelles</p> <p>2.1 Le code de l'observateur d'oiseaux</p> <p>2.2 Les espèces en vedette</p>	<p>Panneau 2.1 Tube acrylique en hauteur avec les AN répartis en quatre sections Fiche statut des oiseaux naturalisés présentés Vignette : outils découverte associés (jumelles + guide)</p> <p>Panneau 2.2 Borne interactive Annexe4-DEC-2.2 Borne interactive Espèces en vedette</p> <p>Pano 3.0</p>	<p>Annexe4-DEC-2.0 Module ornithologie</p> <p>2.2 La RNFCF compte plus de 180 espèces d'oiseaux sur son territoire, on vous en présente 50. On veut encourager les observateurs d'oiseaux à découvrir les sentiers en fonction des espèces qu'ils alimenteraient voir.</p> <p>À la manière d'une rambarde comme on en voit à la RNFCF : Côté A : L'empreinte du randonneur. Côté B : L'empreinte du chien. Au milieu, des silhouettes basses d'arbustes. Module plus ou moins bas afin de ne pas cacher DEC-4 et le comptoir d'accueil. Créé une différence avec les hauteurs de DEC-2 et DEC-4. Tenir compte des groupes qui seront devant carte.</p>
DEC-3	Randonnée pédestre	<p>3.0 La randonnée pédestre Nous permet de découvrir la RNFCF, sa nature, ses paysages spectaculaires et ses petits secrets.</p> <p>3.1 Le randonneur laisse des traces de son passage. Il y a des moyens pour diminuer l'impact du randonneur.</p> <p>3.2 Le chien laisse des traces de son passage. Il y a des moyens pour diminuer l'impact du chien.</p>	<p>3.1 L'empreinte du randonneur Code de conduite Notions de conservation</p> <p>3.1.1 Bandeau photos sentiers RNF</p> <p>3.2 L'empreinte du chien... et de son meilleur ami Code de conduite Notions de conservation</p> <p>3.2.1 Moulages d'empreintes</p> <p>3.2.2 Bandeau photos chiens</p> <ul style="list-style-type: none"> Bons comportements Domages pouvant être causés par chiens 	<p>Empreintes (moulages) de : Chien (grand) Chien (petit) Renard Coyote</p>	<p>3.1 L'empreinte du randonneur 3.1.1 Photos de randonneurs et paysages de la RNFCF</p> <p>Empreintes de chiens Tout autour du module, plusieurs traces de chiens placées au sol 3.2 L'empreinte du chien 3.2.1 Moulages d'empreintes 3.2.2 Photos de chien</p>	<p>Panneau 3.1 3.1.1. Bandeau de photos</p> <p>Panneau 3.2 Impression de traces au sol</p> <p>3.2.1 Moulages 3.2.2 Bandeau de photos</p>	<p>Moulage : Permet de comparer et d'apprendre à différencier les traces. Tous les moulages sont à 100% + échelle graduée à côté.</p>

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
DEC-4	<p>Carte des sentiers Très grand format</p> <p>+ Espace jeunes</p> <p>+ Espace repos</p>	<p>4.0 La RNFACT c'est un vaste territoire à découvrir. Un réseau de sentiers nous permet de l'explorer.</p> <p>4.1 Des km de sentiers à explorer. Des randonnées pour tous les goûts.</p> <p>4.2 Qu'est-ce qui se passe dans la nature aujourd'hui ?</p> <p>4.3 As-tu vu ?! Jeux ludique d'association d'images pour découvrir le monde de la RNFACT</p>	<p>4.0 Carte du territoire randonnable</p> <p>4.0.1 Bancs et plateforme de présentation</p> <p>4.1 Sentiers à la carte !</p> <p>4.1.1 Profil des sentiers Courte description de 11 sentiers (les principaux) pour aider le visiteur à choisir son parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur Petite-Ferme • Secteur centre d'interprétation <p>4.2 Observations du jour ! Chaque jour, on peut faire de belles observations ou des activités à la RNFACT.</p>	Objets	<p>Titre : ?</p> <p>Annexe4-DEC4.0 Module Carte des sentiers</p> <p>Annexe4-DEC-4.0.1 Bancs et plateforme</p> <p>4.1.1 Profils des sentiers.</p> <p>Annexe4-DEC-4.1.1 Bandeaux profils des sentiers</p> <p>4.2 Plaquettes aimantées</p> <p>Annexe4-DEC-4.2 Aujourd'hui ! Liste plaquettes</p> <p>Espace délimité pour les plaquettes non utilisées sur la carte + titre: Aujourd'hui!</p> <p>4.3 Plaquettes aimantées, avec illustrations</p>	<p>Carte très grand format</p> <p>Panneau 4.1</p> <p>Panneau 4.1.1</p> <p>Plaquettes aimantées</p> <p>Annexe4-DEC-4.3 As-tu vu ?/ jeu d'association ludique + illustration ludique</p>	<p>4.0 Carte très grand format : 80X48 po (format final à déterminer) Légèrement courbée, placée en coin et surélevée. Sur fond métallique (magnétique)</p> <p>4.0.1 Espace bancs intégré de chaque côté. Espace central (plateforme) plus bas pour permettre à l'animatrice d'y monter et de faire sa présentation aux groupes tout en étant bien visible. Assez profonde pour se déplacer aisément.</p> <p>Espace multifonctions : repos, attente, coin lecture / visionnement sur iPad (près du comptoir d'emprunts des outils découverte DEC-1.3)</p> <p>4.1.1 Les bandeaux en stratifiés, installés à gauche et à droite de la carte servent également de dossiers aux gens qui s'assoient sur les bancs.</p> <p>4.2 Plaquettes aimantées qu'on positionne à différents endroits sur la carte. Photos d'animaux et images d'activités qu'on retrouve à la RNFACT. A tout moment, la proposée à l'accueil peut ajouter ou enlever des plaquettes.</p> <p>4.3 Jeux d'association pour les jeunes. Des plaquettes aimantées représentant des animaux divers et ludiques à placer au bon endroit sur une illustration laminée sur métal. Incluant un espace pour les monstres où on indique qu'il n'y en pas à la RNFACT.</p> <p>Sur le devant du comptoir d'accueil (près de la section Outils découverte</p>

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
DEC-5	Grand thème L'ours noir	Messages 5.0 L'ours noir 5.1 L'ours est sur son territoire. Respectons-le et respectons son milieu de vie. 5.2 Gestion de l'ours La RNFCF prend divers moyens pour limiter les rencontres avec l'ours 5.3 L'empreinte du photographe	Thèmes/contenus 5.0 L'empreinte de l'ours noir 5.1 L'ours noir est ici chez lui • L'habitat de l'ours • Prévention 5.1.2 Vous avez observé un ours? • Fiche d'observation 5.2 La gestion de l'ours noir • Sensibilisation • Science et conservation 5.3 L'empreinte du photographe • Code de conduite du photographe en nature 5.3.1 Zoom out sur l'ours / Interactif	Objets • Ours 3D en bois grandeur réelle Ourson naturalisé Mouleage des 4 pattes d'un ours noir.	Iconographie/design 5.0 L'empreinte de l'ours noir Marques d'ours Photos d'ours photos Empreinte du photographe : Une camera 5.3 Le code de conduite du photographe en nature	Moyens Panneau 5.1 Panneau 5.1.2 Fiche statut ours noir Panneau 5.2 Panneau 5.3 5.3.1 Interactif Zoom sur l'ours ! Annexe4-DEC-5.3.1 Zoom sur l'ours ! Panneau 5.4	notes Annexe4-DEC-5.0 L'Ours noir 3D Annexe4-DEC-5.1 Module L'Ours noir 5.3.1 Interactif. On veut tous photographier un ours, mais il y a des conséquences pour le photographe et pour...l'ours.
DEC-6	Les entrées de l'exposition	6.0 Empreintes, l'exposition 6.1 Entrée principale Titre + introduction expo 6.1.1 Règlements de la RNFCF Vous êtes sur un territoire protégé. Partez à la découverte mais respectez les règlements, pour la préservation de la faune et de la flore.	6.0 6.1 Entrée principale de salle Titre + texte introduction de l' expo Signalisation : vers toilettes, salle de projection, ... 6.1.1 Règlements de la RNFCF		Empreintes, l'exposition Titre de l'exposition Signalisation	Panneau 6.1 Panneau 6.1.1 Reproduction fidèle, en impression au sol, du troitiroir de bois.	Les entrées de l'exposition informent et guident le visiteur à son arrivée au centre d'interprétation. Annexe4-DEC-6.1 entrée principale Annexe4-DEC-6.2 entrée secondaire Le troitiroir de bois en imprimé symbolise la continuité de la visite du territoire. Il renforce également le message qu'on doit rester dans les sentiers.

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
DEC-7	La faune à RNF Cap-Tourmente	<p>6.2 Entrée secondaire Idem 6.1 et signalisation accueil</p> <p>6.2.1 Règlements de la RNFT (idem 6.1.1)</p>	<p>6.2 Entrée secondaire de la salle Titre + texte introduction de l' expo Signalisation : vers poste d'accueil</p> <p>6.2.1 Règlements de la RNFT</p>		Titre de l'exposition Signalisation	<p>Panneau 6.2</p> <p>Panneau 6.2.1</p> <p>Reproduction fidèle en impression au sol du trottoir de bois.</p>	
DEC-7	La faune à RNF Cap-Tourmente	<p>Messages</p> <p>7.0 Présence de la faune</p> <p>7.1 La faune est sur son territoire et laisse de nombreux signes. Vous ne les voyez pas toujours, mais les animaux sont là, discrets. Plusieurs signes témoignent de leur présence : traces, marques, crottes, sons, odeurs.</p>	<p>Thèmes/contenus</p> <p>7.0</p> <p>7.1 Nous sommes là ! Prenez le temps d'écouter, d'observer et d'apprécier...</p> <p>7.1.1 Marques Un peu partout dans la salle des marques sur les silhouettes d'arbres</p> <p>7.1.2 La règle de terrain Partez à la recherche de signes de la présence de la faune sur les sentiers.</p>	<p>Objets</p> <p>AN Perdrix Raton laveur Porc-épic</p> <p>Règle en plastique RNFT</p>	<p>Iconographie/design</p> <p>Photo arbre rongé par porc-épic</p> <p>7.1.1 Marques diverses Trous de Grand pic Trous de Pic maculé Trous de Pic mineur Galerie d'insectes Griffes d'ours Marques de bois de chevreuil Nid d'oiseau Nid de guêpes Nid d'écureuil</p>	<p>Panneau 7.1</p> <p>7.1.2 Impression grand format au sol de la règle + une empreinte d'animal.</p>	<p>notes</p> <p>Annex4-DEC-7.0 Module Présence de la faune</p> <p>7.1.1 Marques: un peu partout dans l'exposition, des répliques de marques sont ajoutées sur les silhouettes d'arbres</p> <p>NOTE : la règle (7.1.2) ne fait pas partie du devis. Elle est offerte en cadeau aux visiteurs qui la demandent. Elle renforce le message et constitue un souvenir utile de la RNFT/SCF</p> <p>L'impression grand format au sol fait partie du devis (Moyens 7.1.2).</p>
DEC-8	Tranches de vie RNFT	<p>Messages</p> <p>Connecter les canadiens avec la nature. Connecter les visiteurs de toutes origines avec les beautés de RNF Cap-Tourmente.</p>	<p>Thèmes/contenus</p> <p>7.2 Secrets de crottes Les crottes peuvent nous révéler bien des choses. Saurez-vous les identifier?</p> <p>7.2.1 Ça mange quoi pour faire des crottes comme ça ?! Aliments et animal associés à chaque crotte.</p> <p>Nature, faune, flore, paysages, saisons de RNF Cap-Tourmente. Vues aériennes (drones)</p>	<p>Objets</p> <p>15 répliques de crottes et de boulettes de régurgitation</p>	<p>Iconographie/design</p> <p>Empreinte grandeur réelle de l'animal associé à chaque crotte.</p> <p>7.2.1 Photos des aliments (15)</p>	<p>Panneau 7.2</p> <p>Annex4-DEC-7.2 Secrets de crottes</p> <p>Panneau 7.2.1</p> <p>Annex4-DEC-7.2.1 Interactif Ça mange quoi ?</p>	<p>notes</p> <p>7.2 Deux vitrines en long qui aident à délimiter le couloir principal de circulation.</p> <p>NOTE : les répliques de crottes sont fournies par ECCC.</p> <p>L'interactif 7.2.1 est directement associé aux vitrines de crottes, en complément et modulaire afin d'alléger l'ensemble et pour créer deux activités en une (les vitrines seront observables de tous les côtés, mais l'interactif sur un côté seulement).</p> <p>Images spectaculaires. C'est un peu le résumé de l'exposition et une ode à la RNFT. Un langage universel et touchant qui pourra rejoindre les visiteurs de toutes origines. En continu. Sons à certains moments clés.</p> <p>NOTE Un story-board préliminaire sera fourni par la RNFT ainsi qu'une partie des images vidéo (dont les images filmées avec un drone).</p>

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
TERRITOIRE							
TER-1	RNF Cap-Tourmente	1.0 Un territoire exceptionnel, un héritage précieux.	Un joyau à préserver Mots clés : histoire, richesse, diversité, héritage, unique, îlot préservé,...	AN Rat musqué Grenouille des bois Grenouille léopard Ombile de fontaine Meunier Bihoreau gris Gallinule poule d'eau Canard pilet Moqueur chat Roitelet à couronne rubis	Silhouette/ligne stylisée du cap Tourmente posée sur le mur de pierre	Panneau 1.0	Annexe5-TER-1.0 – vue d'ensemble Annexes5-TER-1.0.1 Silhouette cap Tourmente Cette zone est située à droite en entrant dans la salle, derrière les silhouettes d'arbres supportant les panneaux d'introduction et les règlements. NOTE : Les AN de cette zone symbolisent la diversité, sans liens spécifiques. Leur positionnement peut être variable en fonction de l'espace et du design final.
		1.1 RNF Cap-Tourmente	1.1 RNF Cap-Tourmente • Rôle et mission spécifique • Localisation (au cœur d'un village). 1.1.1 Ramsar* • Reconnaissance internationale d'importance		RNF Cap-Tourmente Photo satellite avec délimitations?	Panneau 1.1	* 1.1.1 RAMSAR Intégré à Ligne du temps (voir TER-2.1.2)
		1.2 Caractéristiques	1.2 Une mosaïque fertile • Une mosaïque d'habitats • Géomorphologie • Mer de Champlain – terre fertile		Photos :	Panneau 1.2	

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
TER-2	Cap-Tourmente : L'histoire ! [L'aspect humain]	2.0 L'histoire est...dans le champ ! 2.1 Des présences qui ont fait l'histoire	2.0 L'histoire est...dans le champ ! 2.1 Présence humaine millénaire Les autochtones ChAMPLAIN François-de-Laval et le Séminaire de Québec Les habitants des fermes 2.1.2 La ligne du temps		L'empreinte du temps Photos historiques Travailleurs des fermes ... Illustration de Francis Back Photo Ramsar	2.0 Panneau Panneau 2.1 2.1.2 La ligne du temps Annexes-TER-2.1.2 ligne du temps Vignettes artefacts	NOTE : Tous ces objets sont intégrés dans la Ligne du temps (TER- 2.1.2). La carotte de roche provient de la falaise du cap Tourmente.
		2.2 Les traces du passé On trouve encore de nombreux témoins du passé sur le territoire de la RNF.	2.2 Des traces du passé <ul style="list-style-type: none"> • La Petite ferme – bâtiment classé • Maison des Français, • La Ruine (Ferme du bout du cap) • Moulin de la Fripomme • Ruines de l'ancienne chapelle 2.2.1 Le Martinet ramoneur Une espèce en péril dont l'histoire est intimement liée aux cheminées d'époque. 2.2.2 À la rescousse du Martinet ! Le SCF installe des cheminées artificielles pour le Martinet	Carotte de roche Artefact amérindien Canif Manche de canif Guimbarde Croix Cloche (partie) de la chapelle Faucille Plant de scribe séché Grand Corbeau Martinet ramoneur Nid de Martinet ramoneur Partie d'arbre avec nid de Martinet ramoneur	Annexes-TER-2.2 Des traces du passé Photo historiques L'allée d'Ormes Bâtiments d'époque Annexes-TER-2.2.1 Le Martinet ramoneur Photos Martinet ramoneur Cheminées artificielles du SCF pour Martinets ramoneur	Panneau 2.2 Vignette info outil découverte : circuit historique Panneau 2.2.1 Fiche statut Martinet ramoneur Panneau 2.2.2 Panneau 2.3	Module 2.2 : Représentation haute d'une cheminée fermée sur deux côtés, et en ruine. Inclusion de pierre et de maçonnerie à la base. Le visiteur peut en faire le tour. Sa localisation près du grand mur de pierre créera une transition avec la partie basse de la salle.
		2.3 Un territoire inchangé...et maintenant préservé	2.3 Service canadien de la faune <ul style="list-style-type: none"> • 1978, création de RNFT *	Photos de la RNFT à ses débuts	Photos de la RNFT à ses débuts	Panneau 2.3	* 2.3 SCF Intégré à Ligne du temps (voir 2.1.2)

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
TER-3	Grand thème Cap-Tourmente : Territoire protégé	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
		3.0 Territoire protégé	3.0 Territoire protégé		L'empreinte plongeon huard (panneau officiel des RNF)		Annexes-TER-3.0 Territoire protégé
		3.1 Un territoire protégé c'est ...	3.1 Un territoire protégé Définition	Chouette rayée Crécerelle d'Amérique		Panneau 3.1 Fiche statut AN	Montrer l'aspect humain derrière tout ça. Gens qui travaillent sur le terrain à la RNFTCT
		3.2 Protégé mais...tousjours fragile.	3.2 Minimiser l'empreinte ! • Défis de l'accès au public versus la conservation	AN Pluvier kildir	3.2 Photos : Aménagement du nouveau sentier des Chutés Entretien Personnel de la RNFTCT en action Construction nichoir géant pour hirondelles rustiques.	Panneau 3.2	
			3.2.1 Maximiser les efforts ! • L'exemple des hirondelles • H à front blanc • H rustique • H bicolore		3.2.1 Photos Hirondelles dans leur nid (grange + planche pour nids) Nichoir à hirondelles rustiques ...	Panneau 3.2.1 Fiche statut AN	
			3.2.2 Menaces au territoire • Intempéries, érosion, marées, changements climatiques • Les espèces envahissantes : à la RNFTCT c'est une lutte constante.		3.2.2 Photos Renoué japonaise Phragmite Espèce envahissante entourant une espèce indigène...		* 3.2.2 Cette section sera mise en totalité dans la borne interactive Territoire (TER-6.0)

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
TER-4	Grand thème Territoire agricole	4.0 4.1 Depuis plus de 400 ans. Cap-Tourmente est une terre nourricière. C'était un endroit privilégié pour la cueillette, la chasse et l'agriculture.	4.0 4.1 La terre nourricière • Autrefois les autochtones • 400 d'agriculture depuis la colonie, pour les humains • Maintenant une agriculture de conservation au service des espèces 4.2 Une culture adaptée • Une gestion complexe • Maintenir et favoriser la biodiversité • Préserver le paysage • Un espace de survie pour plusieurs espèces 4.2.1 Les principales cultures cultivées sur le territoire de la RNFC	Objets Echantillons de grains – avec leur tige : Blé Orge Maïs Avoine Canola Soya	Iconographie/design Empreintes de cheval puis de tracteur (transition) Photos du personnel en action dans les champs Photos des champs (vert des jeunes pousses, ocre d'automne...)	Moyens Panneau 4.0 Panneau 4.1 Vignette artefact	notes Annexes5-TER-4.0 Territoire agricole Ce grand thème est positionné près des modules PER-1 et PER-2. Espèces en péril en raison de leurs liens communs. La surface du module pourrait être en relief et présenter les topographies principales du territoire (et ainsi situer la zone agricole parmi cela).
TER-5	Grand thème Territoire sans frontière	4.3 Des succès à la RNFC Le cas du Goglu des prés 5.0 5.1 La préservation/protection doit se faire au-delà des clôtures et frontières...	4.3 Virtuose des champs ! • Le Goglu 5.0 5.1 Au-delà des frontières • Frontières créées par l'humain pour l'humain • Animaux pas de limites ni de frontières 5.1.1. Jamais trop grand • Même les vastes territoires comme la RNFC ne sont pas suffisants pour assurer une protection adéquate des espèces 5.2 Passez à l'action ! • Conservation et protection au-delà des territoires protégés, par les citoyens. 5.2.1 Programme d'actions	Objets AN : Goglu	Iconographie/design Photo de Goglu Photo de nid de Goglu dans champ Empreintes du panneau officiel + plongeon huard qui s'envole (sort du panneau) Photos Plongeon huard	Moyens Panneau 4.3 Fiche statut AN Panneau 5.0 Panneau 5.1 Fiche statut AN Panneau 5.1.1 Panneau 5.2 Panneau 5.2.1	notes Lié à / Connexe à Migration Le Plongeon huard est un excellent exemple, on le retrouve partout au Canada : eau douce, eau salée... 5.1.1 Graphique/illustration comparant la grandeur du territoire de la RNF par rapport à l'habitat nécessaire/naturel de la grenouille, de la gélinotte huppée et de l'ours noir. 5.2.1 Programmes d'actions, de participation citoyenne et liste des espèces associées.

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes	
		<p>5.3 Des moyens concrets La RNFCCT installe et voit à l'entretien de dizaines de nichoirs, abris et dortoirs pour les espèces sauvage</p>	<p>5.3 À chaque nichoir son oiseau ! On retrouve sur le territoire plusieurs nichoirs en fonction des espèces d'oiseaux</p> <p>5.3.1 Hôtel 5 étoiles ! Plusieurs espèces ont besoin d'abris spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dortoirs à Chauve-souris Hôtel à insectes Hôtel à bourdons 	<p>Nichoirs différents formats et différentes ouvertures (4-5)</p> <p>Vitrine des matériaux utilisés par les oiseaux pour fabriquer nids</p> <p>Dortoir à chauve-souris</p> <p>Hôtel à insectes</p> <p>Hôtel à bourdons</p> <p>AN</p> <p>Insectes variés</p>	<p>Photos</p> <p>Espèces associées aux nichoirs et aux dortoirs</p> <p>Nichoirs en nature</p> <p>Hirondelles bicolores RNFCCT</p> <p>...</p> <p>Photo</p> <p>Maternité à chauve-souris RNFCCT</p> <p>Hôtel à bourdons</p>	<p>Panneau 5.3</p> <p>Annexes-TER-5.3 À chaque nichoir son oiseau !</p> <p>Annexes-TER-5.3.1 Hôtels 5 étoiles !</p>		
TER-6	RNF Canada RNF Québec (Borne interactive)	6.0 Protéger et conserver	6.0			<p>Panneau 6.0</p> <p>Annexes-TER-6.0 RNF Canada RNF Québec</p> <p>Borne interactive Territoire</p>	<p>6.0 Ce panneau présente une introduction à la borne interactive.</p> <p>NOTE : La borne interactive TERRITOIRE présentera les contenus (6.1, 6.2, 6.3, et 6.4) ainsi que certaines informations provenant des autres thèmes de l'exposition, plus particulièrement TER. Elle facilitera la présentation de cartes, entre autres.</p> <p>Elle est positionnée avec TER-3.0 <i>Cap-Tourmente - Territoire protégé.</i></p>	
		6.1 Protéger à travers le pays	<p>6.1 RNF Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Contexte / but de protection Loi Chaque RNF est spécifique 			Borne Territoire		
		6.2 Les RNF font partie d'un réseau d'aires protégées.	<p>6.2 Réseau d'aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> 54 RNF 92 ROM 1 réserve marine Répartition des AP au pays 			Borne Territoire		
		6.3 Les RNF au Québec	<p>6.3 RNF au Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a 8...; peu de gens les connaissent. 6 sont accessibles au public Localisation et identification des RNF-Qc 			Borne Territoire	RNF-Qc : inclure les coordonnées GPS Présenter les RNF-Qc en association avec l'habitat / espèce qu'elle protège	
		6.4 Accessibilité	<p>6.4 Connecter les canadiens avec la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités sur les RNF Faire découvrir / éduquer Faire comprendre et apprécier... 			Borne Territoire		

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
ESPECES EN PERIL							
PER-1	SCF Espèces en péril	1.0 Espèces en péril			Empreinte Espèces en péril		Annexe6-PER-1.0 Espèces en péril SCF
		1.1 Espèces en péril – animales et végétales	1.1 Espèces en péril <ul style="list-style-type: none"> • Une définition • Les 4 catégories • Conservation 		Photos d'espèces en péril (faune et flore)	Panneau 1.1 ? Interactif	
PER-2	RNFCT Espèces en péril	2.1 Plusieurs espèces en péril sont présentes à RNF Cap-Tourmente	2.1 Péril en la demeure ! La RNFCT sert de refuge pour 30 espèces en péril 2.1.1 À chaque espèce, ses besoins et ses défis 2.1.2 Le noyer cendré	AN Faucon pèlerin 1 Faucon pèlerin 2 Oeuf de faucon		Panneau 2.1 Panneau 2.1.1 Panneau 2.1.2	Annexe6-PER-2.0 Espèces en péril RNFCT
		2.2 La RNFCT compte plusieurs succès de réhabilitation d'espèces en péril	2.2 Un Pèlerin qui revient de loin ! <ul style="list-style-type: none"> • Le faucon pèlerin un exemple de succès 		Images/photos : Carnets de terrain de suivi du Faucon Faucon en vol Faucon en piqué Faucon assommant sa proie	Panneau 2.2	

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
PER-3	Faune et flore non en péril	<p>3.0 Non en péril</p> <p>3.1 La RNFT abrite une grande diversité d'animaux et de plantes qui ne sont pas en péril.</p> <p>3.2 Les plantes</p> <p>3.3 La faune</p> <p>3.4 Les champignons</p> <p>3.5 Une espèce considérée abondante peut rapidement changer de statut et devenir menacée</p>	<p>3.0 Non en péril</p> <p>3.1 Nous ne sommes pas en péril Plus de 1000 espèces non en péril à la RNFT. Partez à la découverte de ces trésors !</p>	<p>AN</p> <p>Goéland argenté</p> <p>Crimpereau brun</p> <p>Grand-duc d'Amérique</p> <p>Grand pic</p> <p>Epervier brun</p> <p>Taupes (condylure étoilée) – deux</p> <p>Crapaud</p>	<p>Silhouettes arbres feuillus + conifères</p>	<p>Panneau 3.0</p> <p>Panneau 3.1</p> <p>Fiches statut des AN</p>	<p>Annexe6-PER-3.0 Espèces non en péril</p> <p>NOTE : Les silhouettes d'arbres en plus de servir de support, créent une séparation avec l'entrée de la salle de projection.</p>
			<p>3.2 Les plantes</p> <p>3.2.1 <i>Beautés tranquilles</i> – plantes à découvrir, à apprécier, à préserver.</p>	<p>Photos de plantes de la RNFT</p> <p>Photos illustrant une grande diversité</p>	<p>Panneau 3.2</p> <p>3.2.1 Série d'image de plantes associées à la RNFT.</p>		
			<p>3.3 La faune</p> <p>3.3.1 Les mammifères</p> <p>3.3.2 Les oiseaux</p> <p>3.3.3 Les amphibiens et les reptiles</p> <p>3.3.4 Les invertébrés</p> <p>3.3.5 Les poissons</p>		<p>Panneau 3.3</p>		
			<p>3.4 Les champignons</p>		<p>Panneau 3.4</p>		
			<p>3.5 Pas en péril mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement peut arriver vite • Maladies, changement climatique, perte d'habitats... <p>Bancs de repos/contemplation Associé à DEC-8</p>		<p>Panneau 3.5</p>	<p>Ces bancs (comme ceux que l'on retrouve le long des sentiers, mais plus courts.</p> <p>NOTE : à valider en fonction du design final et de l'espace disponible dans la zone.</p>	

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
OISEAUX MIGRATEURS							
MIG-1	La Grande Oie des neiges	1.0 La grande Oie des neiges 1.1 Une espèce emblématique de Cap-Tourmente	1.0 1.1 La reine blanche • Une figure emblématique • Spectaculaire, unique au monde 1.1.2 Pour en savoir plus Inviter le visiteur à aller à l'observatoire du Bois-sent-Bon pour voir les panneaux d'interprétation sur la GON. 1.1.3 Horaire la Grande Oie des neiges à la RNFC • Périodes et endroits d'observation 1.1.4 Le Foin de mer Le marais à scirpe, à l'origine de la création de la RNFC. 1.2 Un succès de conservation • Une population autrefois en déclin • Un exemple de rétablissement et d'adaptabilité • Aujourd'hui, une population surabondante : un nouveau défi. 1.3 Migrations / destinations • Population unique • Corridors de migration • Quartiers d'été / quartiers d'hiver 1.4 L'oie dans l'œil de la science • Bagnage...depuis les années 70 • Collier • Dénombrement 1.5 Tourbillon d'oies	AN GON adulte blanche GON juvénile GON adulte bleue GON juvénile bleue Bermache du Canada Coupe transversale du marais à scirpe (plante, terre et rhizomes) coulée dans un bloc d'acrylique	L'empreinte de l'Oie Pano 1.1 Photo murale en plan très rapproché du marais à scirpe (les plantes et la vase) Photo Gens marchant dans la vase (montrer que ça cale...)	Panneau 1.0 Panneau 1.1 Panneau 1.2 Fiche statut GON Vignette comparative Bermache VS GON Coupe transversale du marais à scirpe Panneau 1.3 Panneau 1.4 Panneau 1.2 Panneau 1.3 Panneau 1.4 Vignette : Découvrez TY-30 au BSB	Annexe7-MIG-1.0 La Grande Oie des neiges La réparation des AN et des objets sera effectuée en fonction de la disposition du/des modules dans l'espace. Les vitrine(s) basses avec les GON (près de l'entrée secondaire) ne seront pas fermées. NOTE Le panneau 1.1.3 reprend le style d'un horaire de spectacle. Annexe7-MIG-1.3 Migrations Note. Les sections 1.3 et 1.4 sont positionnées de l'autre côté du passage principal. Annexe7-MIG-1.4 Suivi scientifique Inviter visiteur à aller voir TY-30 au Bois-sent-Bon • Une oie avec un collier jaune + bague • 4-5 oies avec bagues NOTE : collier jaune non-utilisé/non-associé à une GON existante

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
MIG-2	Sauvagine / oiseaux de proie / Passereaux	Messages 2.0 Migrateurs 2.1 Un migrateur c'est... 2.2 Le mandat du SCF et les migrateurs	Thèmes/contenus 2.0 Migrateurs 2.1 Je suis migrateur ! • Définition 2.2 Le SCF et les migrateurs • Loi sur la Convention des oiseaux migrants • Aires protégées, refuges, RNF, ROM, ... 2.2.1 Suivi et conservation • Nano tag et antenne • Bague • Méthode d'évaluation des populations • BBS (Bird Breeding Survey)	Objets Petit carnet de la Convention (vieux document) Collier émetteur Nano-tag + antenne Bague verte Bague rouge Bagues différents formats (avec chasse?)	Iconographie/design L'empreinte du migrateur Photo des antennes – colliers émetteur	Moyens Panneau 2.1 Panneau 2.2 Panneau 2.2.1 Annexe7-MIG-2.2.1 Interactif Nano Tag Bagues + jeu d'association	notes Annexe7-MIG-2.0 Sauvagine, oiseaux de proie, passereaux Centenaire de la Convention des oiseaux migrants 2016 bague verte 2017 bague rouge
		2.3 La RNFT est un milieu de choix pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs	2.3 Au 7 ^è ciel ! • RNFT un endroit de rêve • Nourriture variée et abondante • Endroit propice à la nidification 2.3.1 Le paradis des ornithologues • Hot spot ornithologique • Rassemblement d'ornithologues	AN Gros bec errant Grive fauve Petite nyctale Bécasse Garrot à œil d'or	2.3.1 Photos de rassemblement d'ornithologues à RNFT	Panneau 2.3	
		2.4 Carnet de vol du Colibri Grande Oie des neiges Faucon pèlerin Paruline (migration de nuit) Martinet ramoneur	2.4 Carnet de vol • Données, statistiques et anecdotes sur quelques migrateurs • Stratégies de migration, nocturne/diurne, en groupe, altitude,...		Photos Groupes de migrateurs. Photos de migrateurs Statistiques de voyage	Montrer différents patterns de migrations spectaculaires Annexe7-MIG-2.4 Carnet de vol Fiche statut AN	2.4 Carnet de vol Illustrer de façon colorée et dynamique ce que représente les voyages de certains migrateurs : photos du migrateur et données telles que : trajets, km, durée de vol, vitesse...etc.
		2.5 Migrations à hauts risques Durant leur migration, les oiseaux font face à de nombreux défis et dangers.	2.5 Pas de repos pour les grands voyageurs 2.5.1 En vol 2.5.2 Au sol 2.5.3 Pas de passeport			Panneau 2.5	

Zone	Grand thème	Messages	Thèmes/contenus	Objets	Iconographie/design	Moyens	notes
MIG-3	La Chasse	<p>3.0 La Chasse</p> <p>3.1 Une activité traditionnelle et un outil de conservation</p> <p>3.2 Le SCF gère les quotas de chasse partout au Canada</p>	<p>3.0</p> <p>3.1 Tradition et conservation Clubs de chasse Une mesure de conservation Chasse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traditionnelle (avant RNFT il y avait des clubs de chasse) • De préservation (à Cap-Tourmente mais aussi dans les autres RNF) <p>L'oie et autres gibiers</p> <p>3.2 Gestion de la chasse par le SCF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les quotas • Les bagues <p>3.2.1 Le Grand battement d'ailes (Wing-B)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des populations 	<p>AN</p> <p>Sarcelle d'hiver</p> <p>Colvert</p> <p>Canard noir</p> <p>Plectrophane des neiges + piège (artefact)</p> <p>Appelants GON moderne GON ancienne</p> <p>Livre de chasse</p>	<p>Photos</p> <p>Chevaux utilisés pour la chasse Chasse actuelles (caches, équipements,...)</p>	<p>Panneau 3.1</p> <p>Panneau 3.2</p> <p>Panneau 3.2.1</p>	<p>Relié à l'histoire de Cap-Tourmente</p> <p>Plectrophane et piège en lien avec la loi sur la COM.</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Énoncé D – Annexes du scénario d'exposition

ANNEXES - Scénario *Empreintes*

ANNEXES GÉNÉRALES

A1 Plan de la salle d'exposition

A2 Esquisse d'implantation de l'exposition

- incluant positionnement préliminaire des silhouettes d'arbres

A3 Silhouettes d'arbres (quelques exemples)

ANNEXES ZONES THÉMATIQUES

A4 Zone DÉCOUVERTE (DEC)

A5 Zone TERRITOIRE (TER)

A6 Zone ESPÈCES EN PÉRIL (PER)

1

A7 Zone OISEAUX MIGRATEURS (MIG)

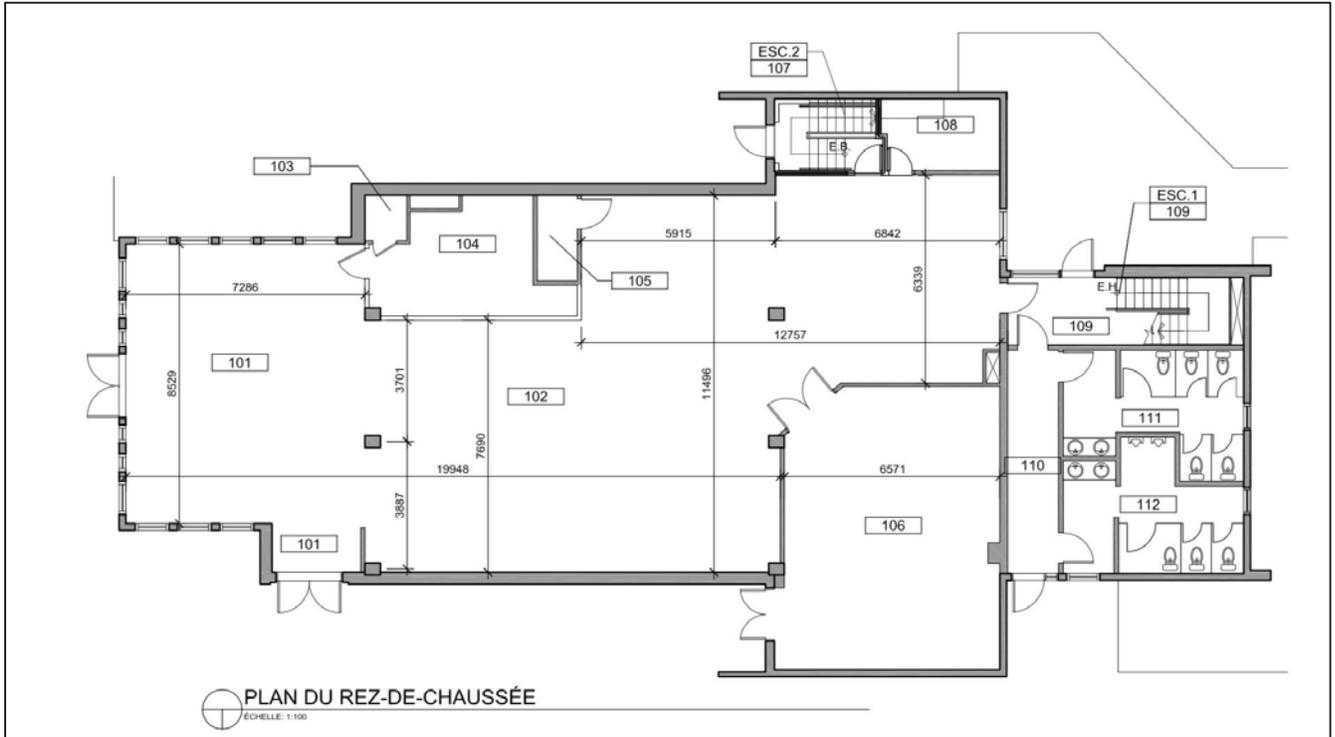
ANNEXES LISTES

A8 Liste des animaux naturalisés [ANoo]

A9 Liste des artefacts [ARoo]

A10 Liste des objets [OBoo]

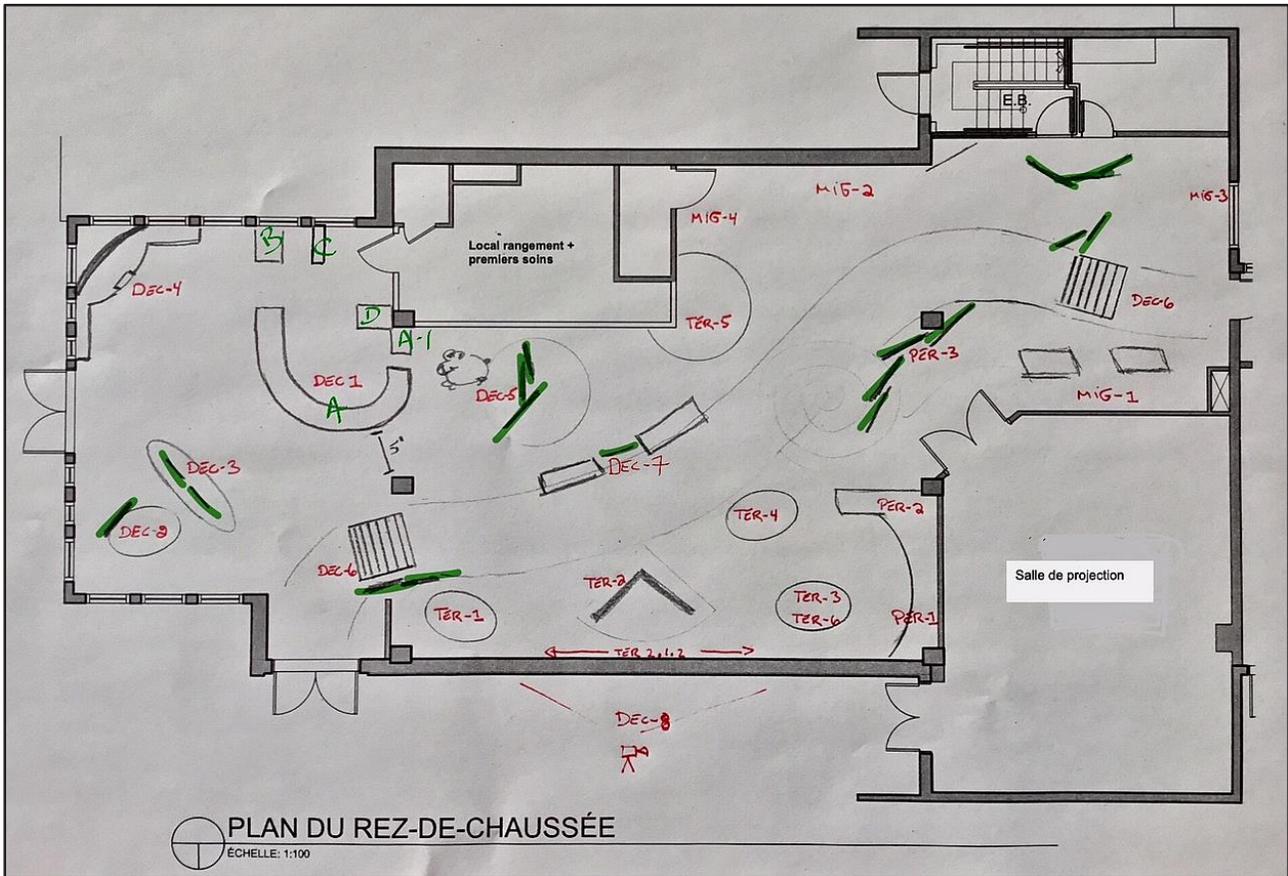
Annexe 1 PLAN DE LA SALLE D'EXPOSITION



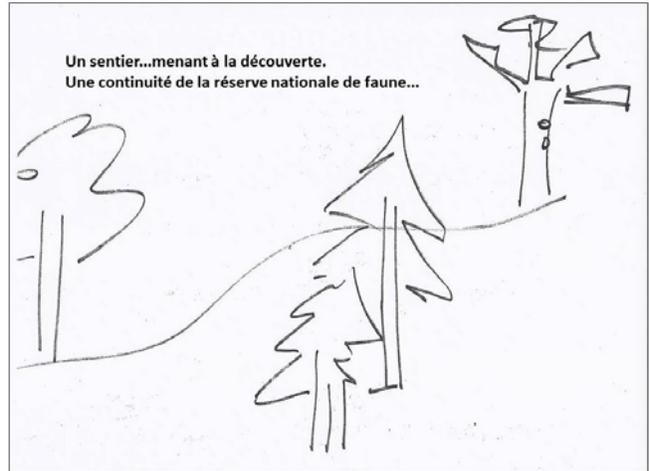
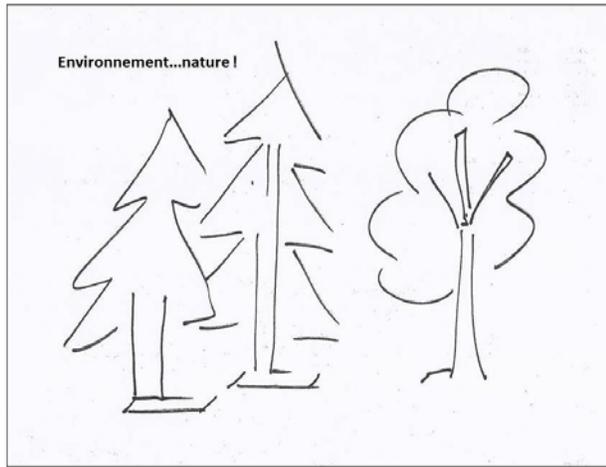
2

Annexe 2 ESQUISSE D'IMPLANTATION DE L'EXPOSITION

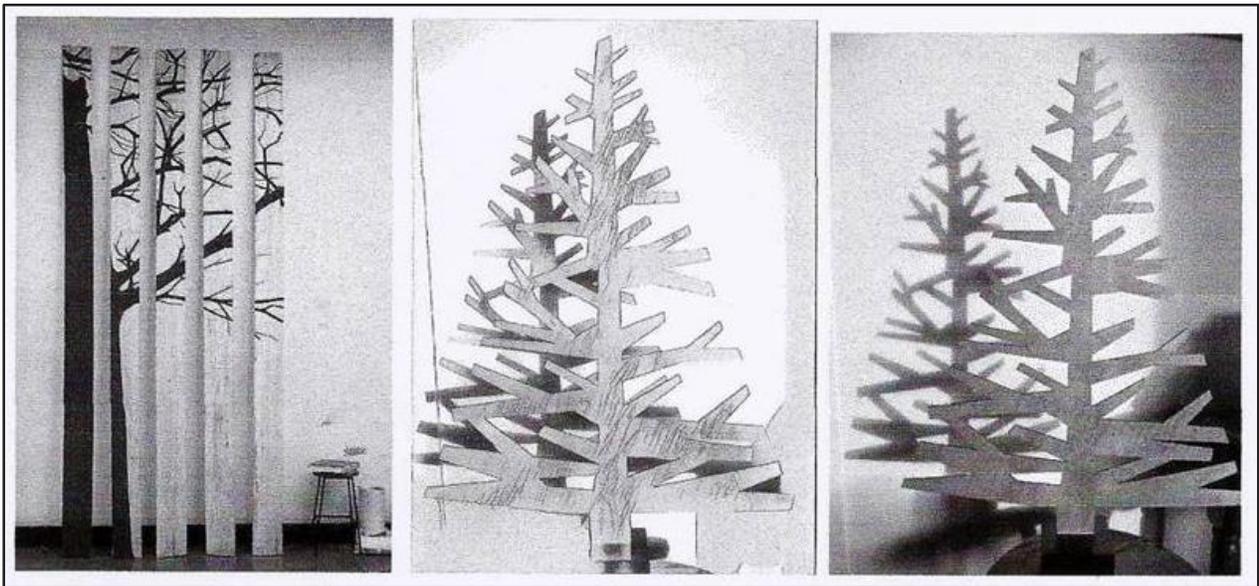
- incluant positionnement préliminaire des silhouettes d'arbres (en vert)



Annexe 3 SILHOUETTES D'ARBRES (exemples)



4



Annexes 4 Zone DÉCOUVERTE

DEC-1.0 Comptoirs d'accueil

DEC-2.0 Module Ornithologie

DEC-2.2 Borne interactive Espèces en vedette (arborescence) – à venir

DEC-3.0 Module Randonnée pédestre

DEC-3.1.1 Liste des photos (préliminaire) – à venir

DEC-3.2.2 Liste des photos (préliminaire) – à venir

DEC-4.0 Module Carte des sentiers

DEC-4.0.1 Bancs et plateforme

DEC-4.1.1 Profils des sentiers

DEC-4.2 *Aujourd'hui !* Liste des plaquettes

DEC-4.3 Jeu d'association *As-tu vu ?!*

DEC-5.0 L'ours noir

DEC-5.0 L'ours noir 3D

DEC-5.1 Module L'ours noir

DEC-5.3.1 Interactif *Zoom sur l'ours !*

DEC-6.0 Les entrées de l'exposition

DEC-6.1 Entrée principale

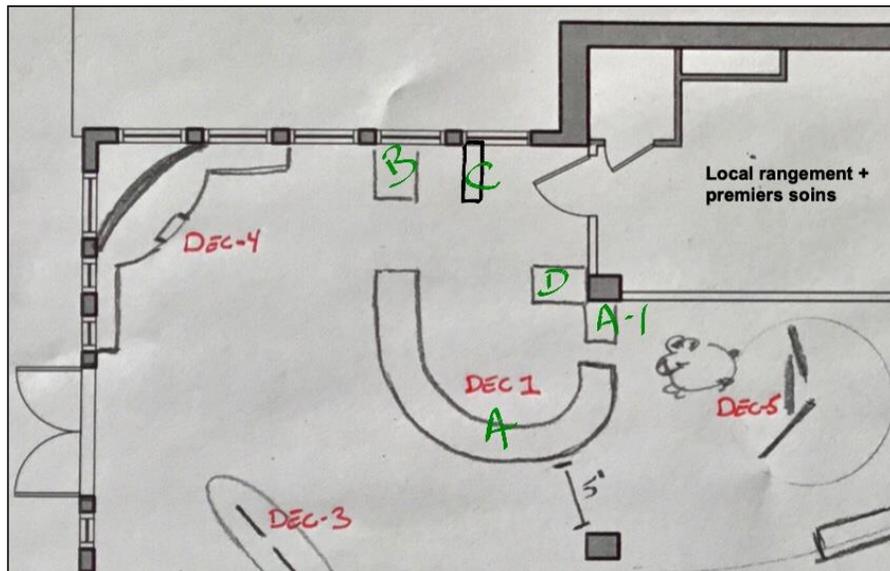
DEC-6.2 Entrée secondaire

DEC-7.0 Présence de la faune

DEC-7.2 Secrets de crottes

DEC-7.2.1 Interactif *Ça mange quoi ?!*

DEC-1.0 COMPTOIRS ET POSITIONNEMENT



Le nouveau poste d'accueil.

6

Le comptoir actuel est dysfonctionnel, mal intégré et ne répond plus aux besoins du personnel et des visiteurs. Le mobilier occupe inutilement une grande partie de la zone d'accueil; les espaces de rangement sont mal adaptés pour les différents outils de découvertes qui se sont ajoutés au fil des ans. La configuration du poste limite les interactions avec les visiteurs tout en créant régulièrement des goulots.

DESCRIPTION

La zone du nouveau poste d'accueil comprend la section principale en U, la section Outils découverte qui constitue son prolongement et un meuble de rangement, ainsi qu'un poste de travail surélevé pour la préposée à l'accueil (PA). Deux passages d'accès coupent le comptoir principal : un petit [environ 24 po] permettant à la PA d'aller facilement près de l'ours 3D ou vers la salle de projection; un plus large, qui constitue l'accès principal au poste de travail, au local de rangement et au poste de premiers soins (doit permettre le passage d'une civière en cas d'urgence). Sur le dessus du comptoir principal on retrouve trois cartes encastrées de la RNFTCT : secteur Petite Ferme, secteur Centre d'interprétation et secteur Grande-Ferme. On retrouve également quelques pictogrammes représentant les principaux règlements. En tout temps, le comptoir principal sera dégagé.

Un écran numérique sera installé sur la poutre de soutien qui passe au-dessus du comptoir d'accueil principal. (ref. DEC-1.2)

SPÉCIFICATIONS

Matériaux : bois (à valider avec firme de design)

Couleur : (à déterminer avec firme de design)

Devant de comptoir : Un texte ? Une image ? Rien ? (à déterminer avec firme de design)

Cartes encastrées : vissées, pour remplacement éventuel.

SECTION A : Comptoir d'accueil

- Espace arrière ouvert + tablettes ajustables
 - Une section avec portes + barrures (à valider)
- Hauteur : environ 32 po (à valider au design final)
Profondeur : environ 18-20 po (à valider au design final)

Objets à intégrer

- Carte des sentiers (français, anglais, neuves, réutilisées)
- Quelques livres de références
- Cartables de procédures et de statistiques, etc.
- Dépliants à remettre aux visiteurs

SECTION A-1 : petite section d'environ 20 po contre la colonne. Sur le dessus on y place l'oise 3D, en dessous on y place les fiches d'observation d'ours à remettre au visiteur, sur demande.

SECTION B : Comptoir Outils découverte

- Fermé + barrures
- Hauteur : environ 32 po (à valider au design final)
Profondeur : environ 18-20 po (à valider au design final)

7

Objets à intégrer

- iPad (minimum 5)
- chargeurs + prises pour recharge
- Petite caisse (\$)

SECTION C : Meuble de rangement matériel (outils découverte)

Le meuble fait également office de paravent pour cacher en partie la vue sur le local de rangement situé derrière.

- Section fermée + barrures
- Section ouverte style présentoir (pour voir les outils découverte) ?

Hauteur : environ 72 po (à valider au design final)
Profondeur : à déterminer
Positionnement final : à déterminer

Objets à intégrer

- 60 appareils GPS Garmin 62s
- 30 paires de jumelles
- 10 guides d'oiseaux
- Brochures Circuit historique
- iPad (minimum 5)

SECTION D : Poste de travail des préposées à l'accueil (PA)

Le poste de travail est élevé, les PA y travaillent sur un banc haut afin de pouvoir se lever rapidement et facilement pour accueillir les visiteurs. Son positionnement permet au PA de voir immédiatement les gens qui entrent par l'entrée principale.

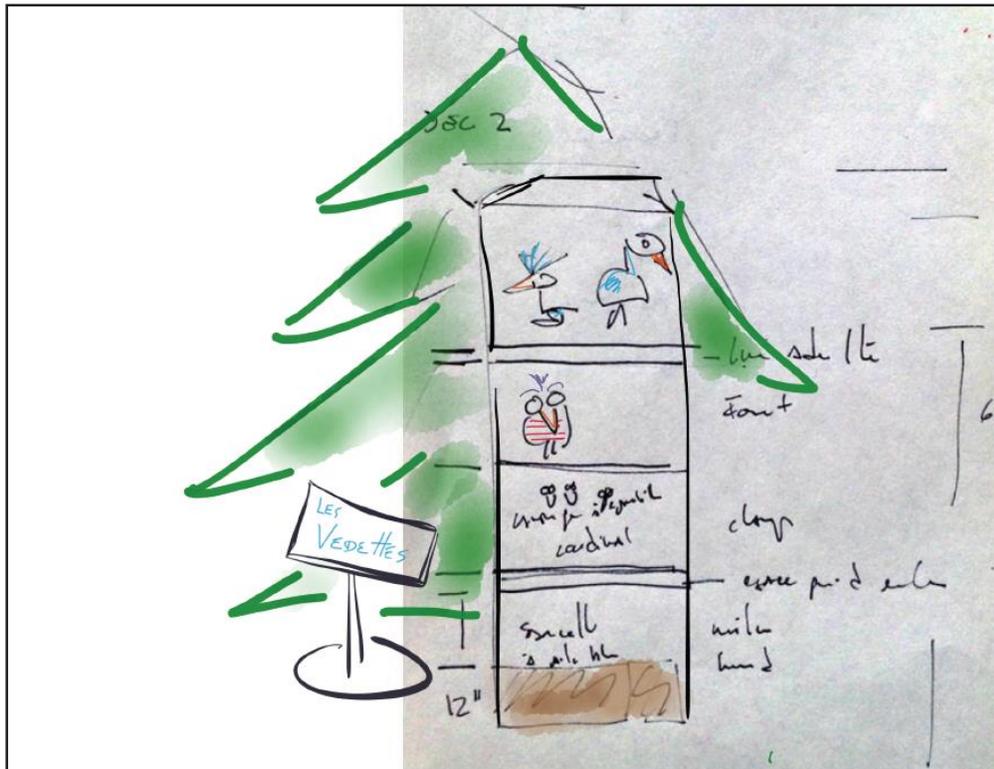
- Ordinateur, clavier
- Tiroirs à clé
- Rallonge à glissière sur le côté droit

Hauteur : à déterminer

Largeur : à déterminer

Profondeur : à déterminer

DEC-2.0 MODULE ORNITHOLOGIE



9

DESCRIPTION

L'espace comprend un contenant acrylique en hauteur présentant des oiseaux naturalisés, des panneaux graphiques et une borne interactive grand format à écran tactile, sur pied. Une ou plusieurs silhouettes d'arbre forment l'armature à laquelle se greffent les éléments.

On retrouve quatre étages/boîtiers d'oiseaux naturalisés. Les sections d'oiseaux sont séparées par une couche de contreplaqué russe. En deux endroits, un espace permet de d'insérer à plat des guides d'identification pour consultation sur place. La section la plus basse accueille des livres pour enfants.

Animaux naturalisés (AN) /objets à intégrer

Oiseaux, de haut en bas

Boîte 1 : [AN04] Paruline à tête cendrée + [AN05] Merle d'Amérique

Boîte 2 : [AN03] Cardinal à poitrine rose

Boîte 3 : [AN02] Carouge à épaulette + [AN06] Bruant des marais

Boîte 4 : [AN01] Sarcelle à aile bleue + nid [OB08]

Deux guides d'identification des oiseaux (1 français + 1 anglais)

Deux livres oiseaux, pour enfants (1 français + 1 anglais)

SPÉCIFICATIONS

Matériau : contreplaqué russe, boîtiers acrylique

Silhouette d'arbres

Cylindre :

- sa forme, cylindre, cube, sera déterminée avec le design final
- hauteur d'environ 6 pieds (hauteur finale à confirmer)

DEC-2.2 BORNE INTERACTIVE *ESPÈCES EN VEDETTE*

DESCRIPTION

Un moniteur tactile permettra au visiteur de découvrir 50 des espèces vedettes de la RNFCT, en fonction de la saison et des habitats qu'elles fréquentent. La borne vise également à suggérer au visiteur des sentiers propices à la découverte des oiseaux. La borne est intégrée au module DEC-2 et se situe dans une zone où il peut y avoir beaucoup de lumière naturelle. Ce moniteur tactile présente un angle et se consulte debout.

Note. Possibilité d'inclure également le chant d'oiseau des espèces présentées.

Les 50 espèces en vedette ! / *The 50 Birds stars !*

La RNF accueille/abrite/reçoit plus de 180 espèces d'oiseaux migrateurs, nicheurs et résidents. Voici quelques-unes de nos vedettes.

10

Hiver / Printemps / Été / Automne

Milieus humides / Champs / Forêt

Espèces / Espèces / Espèces

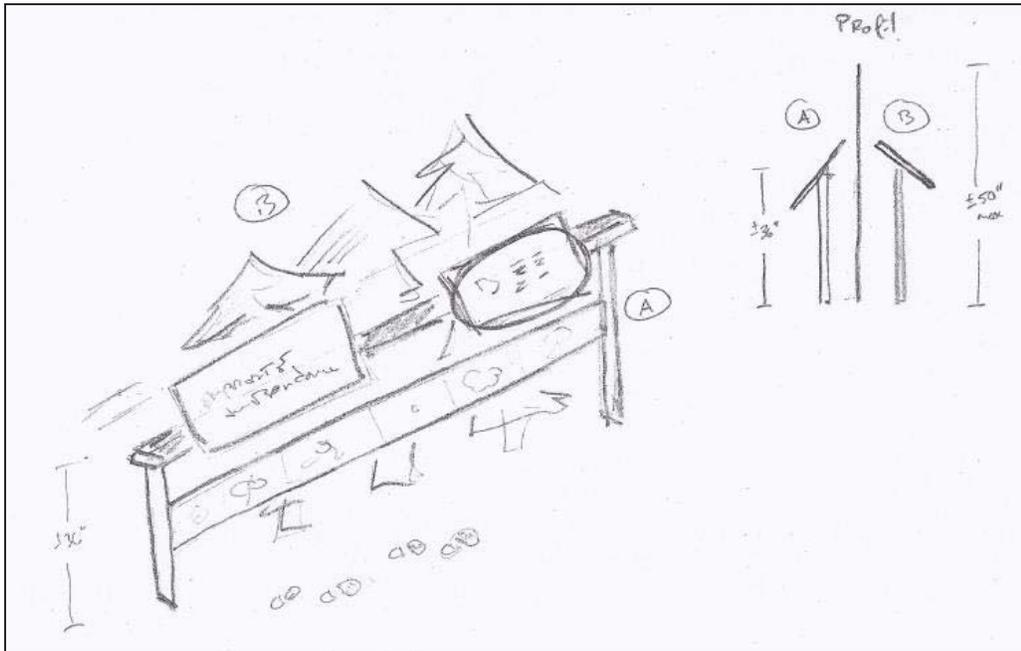
Sentiers associés / Sentiers associés / Sentiers associés

SPÉCIFICATIONS

Moniteur tactile 27 pouces et support intégré

NOTE : L'arborescence et les contenus (liste des oiseaux, textes, cartes sentiers associés) seront fournis ultérieurement par la RNFCT.

DEC-3.0 MODULE RANDONNÉE PÉDESTRE



Esquisse préliminaire. Note : le module final pourrait prendre une forme plus arrondie, ou sinuose.

11

DESCRIPTION

Ce module comporte deux sections : d'un côté, *L'empreinte du randonneur* (DEC-3.1) et de l'autre, *L'empreinte du chien* (DEC-3.2). On y retrouve des panneaux graphiques, des photos, des moulages d'empreintes. Monté un peu à la façon d'une rambarde comme on en voit à la RNFCCT, les deux thèmes sont placés dos à dos, avec au milieu des silhouettes d'arbres basses. Les panneaux sont à angle et la section comportant des moulages d'empreintes est légèrement plus basse afin que les enfants puissent y avoir accès facilement. De chaque côté on retrouve un bandeau de photos liées aux thèmes.

Note : Possibilité d'ajouter au sol, d'un côté, des impressions de bottes de randonneurs et de l'autre, une multitude d'empreintes de chiens allant dans tous les sens. À déterminer au design final.

Animaux naturalisés (AN) /objets à intégrer

Moulages d'empreintes :

[OB23] grand chien

[OB24] petit chien

[OB25] renard

[OB26] coyote

SPÉCIFICATIONS

Matériau silhouettes d'arbres : contreplaqué russe

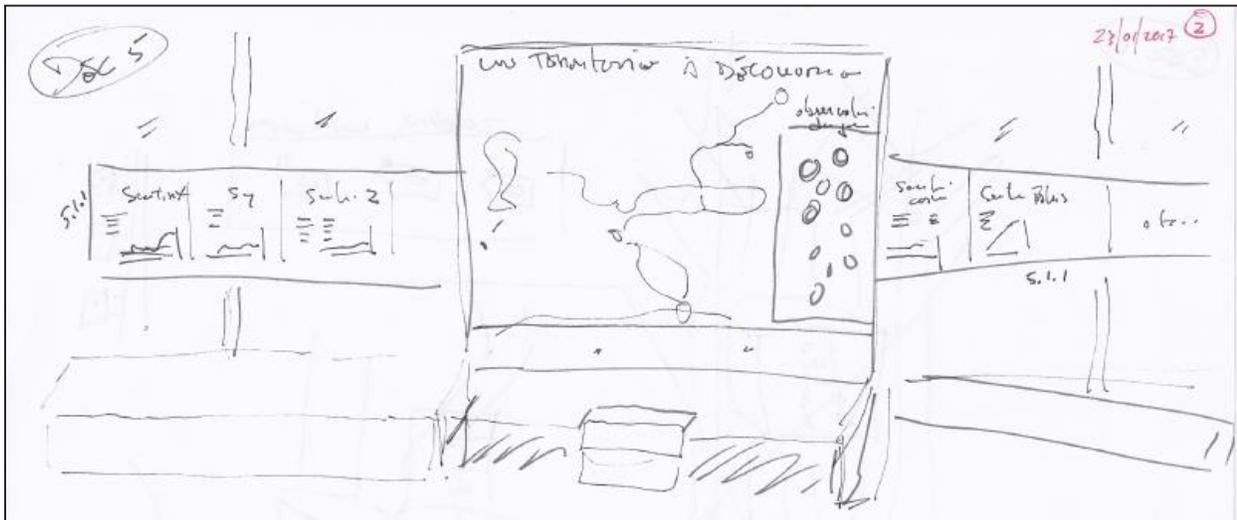
Moulages : à déterminer

POINTS DE DISCUSSION avec firme de design

Graphisme : Est-ce qu'on *triche* la carte? Amplification des sentiers pour bien voir et comprendre.

Luminosité : Éclairage pour contrebalancer lumière du jour? Tulle foncées devant fenêtre?

DEC-4.0.1 BANCS ET PLATEFORME



13

DESCRIPTION

Espace bancs intégré de chaque côté de la carte. Devant celle-ci, une plateforme (plus basse que les bancs) pour permettre à l'animatrice d'y monter et de faire sa présentation aux groupes tout en étant bien visible. La plateforme est assez profonde pour s'y déplacer aisément tout en étant relativement étroite afin que les visiteurs puissent être près lors des présentations.

C'est un espace multifonctions : repos, attente, coin lecture / visionnement sur iPad (près du comptoir d'emprunts des outils découverte DEC-1.3). Son positionnement permet de libérer le comptoir d'accueil dans les périodes de grande affluence. En basse saison, sa configuration en fait un endroit accueillant et intégré.

SPÉCIFICATIONS

Bancs

Matériau : bois, essence à déterminer

Hauteur : environ 19 ½ pouces (en fonction du rebord de fenêtre)

Profondeur : environ 15 pouces

Largeur : à confirmer

Base ouverte (en raison des sorties d'air sur le plancher)

Plateforme

Matériau : bois huilé (tout comme les planchers de la salle), essence à déterminer

Hauteur : environ 10 pouces (à déterminer au design final)
 Profondeur : environ 36 po (à déterminer au design final)
 Largeur : en fonction de la carte (à déterminer au design final)
 Solidement ancrée, mais doit pouvoir être déplacée occasionnellement (grand ménage saisonnier, accès aux fenêtres à l'arrière)

DEC-4.1.1 BANDEAUX PROFIL DES SENTIERS



14

DESCRIPTION

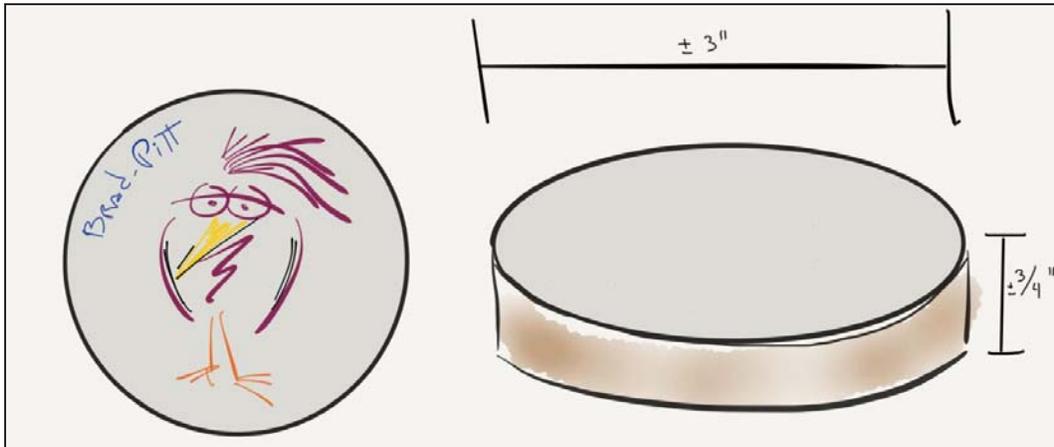
Les bandeaux en stratifiés, installés à gauche et à droite de la carte, présentent les 11 principaux sentiers de la RNFCT. On y retrouve le nom du sentier et une très courte description. Ces informations aident les gens à faire un choix en fonction de leur intérêt. Les bandeaux servent également de dossiers aux gens qui s'assoient sur les bancs.

Liste des sentiers

Bandeau (secteur Petite Ferme)	Bandeau (secteur centre d'interprétation)
L'Écart	Le Bois-sent-Bon
Le Souchet	L'Allée d'ormes
L'Érablière	Le Pierrier
La Prucheraie	La Cédrière
Le Piedmont	Les Chutes
	La Falaise

SPÉCIFICATIONS

Matériau : stratifié (ou équivalent)
 Solidement ancrée, mais doivent pouvoir être enlevés occasionnellement (grand ménage saisonnier, accès aux fenêtres à l'arrière).

DEC-4.2 AUJOURD'HUI ! Plaquettes (associées à la carte grand format)**DESCRIPTION**

Les plaquettes servent à montrer au visiteur les points d'intérêts quotidiens sur la carte grand format. Elles permettent d'indiquer la présence de faune, de travaux ou même d'activités à certains endroits. Des photos sont montées sur des pastilles de 3 po de diamètre et de 3/4 po d'épaisseur (format final à déterminer). Un aimant puissant est incrusté à sa base afin de pouvoir bien tenir sur la carte, montée sur métal. Sur la carte grand format, un espace dédié contiendra les plaquettes non-utilisées, en gros le titre *Aujourd'hui ! / Today !* y sera inscrit.

15

Liste des photos plaquettes

Faune et flore	Qté	Divers	Qté
Grande Oie des neiges	10	Renard – Sur la piste de Renard	3
Ours noir	3	Jumelles	3
Mère ours + 1 petit	3	Appareil photo	3
Mère ours + 2 petits	3	Activité / Animation	3
Mère ours + 3 petits	3	Travaux en cours (pictogramme)	3
Chevreuil	3	Sentier fermé (pictogramme)	3
Porc-épic	3	Symbole RNF (panneau officiel)	3
Marmotte	3	Pastille blanche	3
Renard	3	Parcours Gros animaux (activité)	3
Faucon pèlerin	3		
Isia Isabelle	3		
Hirondelle bicolore	3		
Colibri	3		
Pygargue à tête blanche	3		
Canard Souchet	3		
Canard harle couronné	3		
Monarque	3		
Chou puant	3		
Iris versicolore	3		

SPÉCIFICATIONS

Format : 3 po de diamètre et de 3/4 po d'épaisseur (format final à déterminer en fonction de la carte)

Aimant puissant encauvé en dessous : Lee Valley / aimants fraisés.

La base est recouverte d'un matériau doux afin de protéger la carte lors des manipulations.

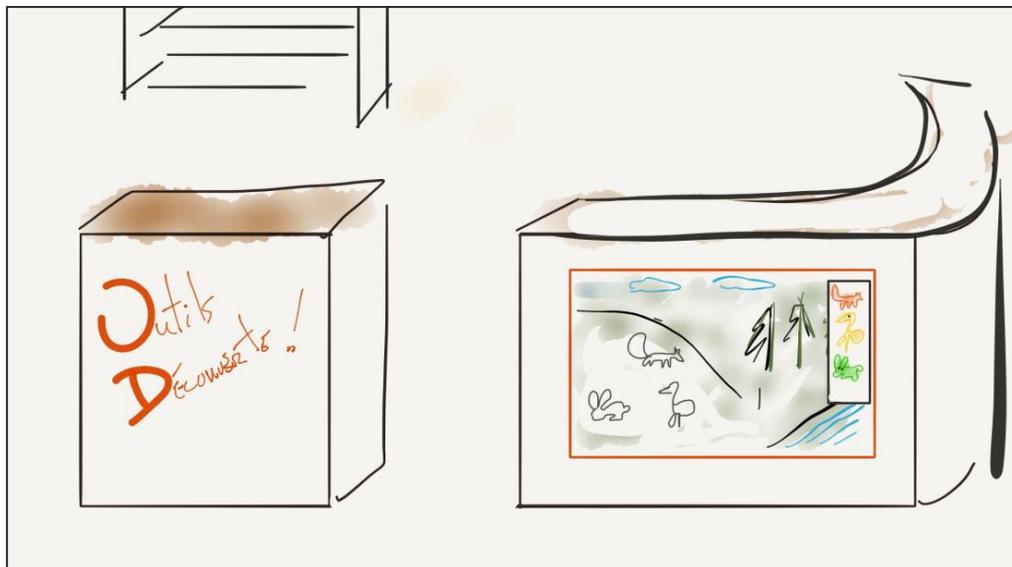
- Option 1 : base de contreplaqué russe + stratifié collé sur le dessus
- Option 2 : rondelle en Sintra (PVC) avec impression directe sur le dessus

www.leevalley.com/fr/wood/page.aspx?p=60007&cat=1,210,42348

NOTE : En raison de la possibilité de perte ou de vol, le choix des matériaux et d'impression est un facteur à prendre en considération (temps de production, coûts, ...). L'option 2 semble la plus appropriée [À valider au design final].

DEC-4.3 JEU D'ASSOCIATION AS-TU VU ?!

16



DESCRIPTION

Le jeu est composé d'une image panoramique ludique grand format représentant la montagne/forêt/champ/fleuve. À différents endroits il y a des *trous blancs de forme unique* et un point d'interrogation. Ce sont des espaces que l'on doit combler en choisissant la bonne image (animal, plante, etc...). Les images sont montées sur des plaquettes aimantées (similaires à DEC-4.2) mais découpées à la forme générale de leur silhouette (pour faciliter l'association avec le *trou blanc*) placées sur un espace dédié de la carte (ex. une zone coloré neutre). Il y a aussi un *espace Monstres* (clin d'œil à l'artiste) pour placer les sympathiques personnages qu'on ne trouve pas à la RNFACT. Le jeu, en plus d'être éducatif, permettra aux plus jeunes de s'occuper pendant que leurs parents discutent avec la proposée à l'accueil, par exemple.

Exemple d'image et de personnages ludiques qu'on pourrait utiliser.



Illustrations tirées de la page Facebook d'Élise Gravel, auteur-illustratrice.

Animaux naturalisés (AN) /Objets à intégrer

Plaquettes aimantés

Liste des images

Faune et flore	Qté	Faune et flore	Qté
Grande Oie des neiges	3	Hirondelle bicolore	3
Ours noir	3	Isia Isabelle	3
Raton-laveur	3	Monarque	3
Grenouille	3	Monstre sympathique 1	3
Porc-épic	3	Monstre sympathique 2	3
Faucon pèlerin	3	Monstre sympathique 3	3
Renard	3	Fleur	3
Tamia rayé	3	Arbre	3
Grand Héron	3	Quenouille	3
Grand pic	3		

17

SPÉCIFICATIONS

Image panoramique

Artiste proposée: Élise Gravel, une artiste québécoise reconnue internationalement. Ses dessins et ses livres sont très populaires auprès des jeunes qui connaissent et reconnaissent aisément son style. Un style qui s'inscrit parfaitement dans l'approche de l'exposition.

Format : environ 48po X 24po (format final à déterminer, en fonction du comptoir)

Laminée sur métal (magnétique)

Emplacement : Sur le devant du comptoir d'accueil, près de la location des outils découverte (DEC-1.3)

NOTE. La grande affiche comporte : montagne, forêt, champ et fleuve

Plaquettes

Format : Formes variées, de 3/4 po d'épaisseur (format final à déterminer, en fonction du format de l'image)

Découpées à la forme

Aimant (moyennement) puissant encavé en dessous

- Option 1 : base de contreplaqué russe + stratifié collé sur le dessus
- Option 2 : bloc de PVC avec impression directe sur le dessus

DEC-5.0 L'OURS NOIR (3D)

DESCRIPTION

Représentation d'un ours noir, grandeur réelle, en bois. Le visiteur l'aperçoit dès qu'il entre, c'est un élément phare dans l'exposition. L'ours sert de point de comparaison avec les observations des visiteurs, il est aussi un élément incontournable de sensibilisation et d'éducation pour la PA. On peut le toucher, on peut y assoir les enfants pour une photo, bref c'est aussi un élément attractif, éducatif et de mémoire.

La représentation choisie de l'ours est primordiale, il est sur ses 4 pattes, ni méchant, ni souriant, la tête tournée vers le visiteur qui entre, un ours comme on peut en voir en nature. Le positionnement de la sculpture et son environnement (à l'arrière) sont importants car c'est un objet avec lequel les gens se prendront en photo (*Selfie*) ou se feront prendre en photo (petit groupe, famille).

SPÉCIFICATIONS

Matériau : bois (sculpture ? découpage laser ?)

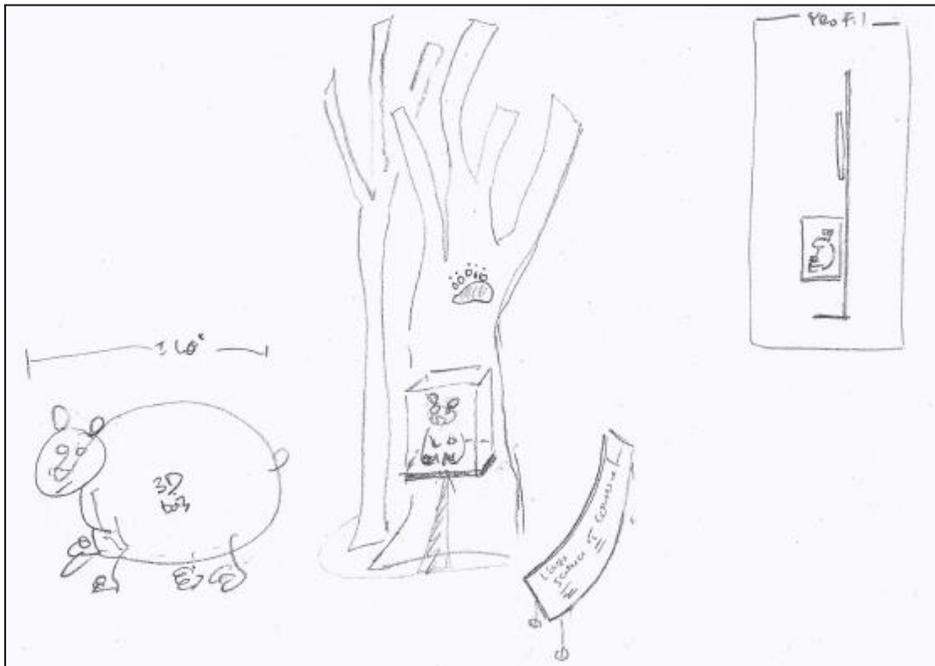
Format (approx.): longueur : 1,3 m à 1,8 m / hauteur à l'épaule : 0,6 m à 0,9 m / largeur :

Solidement mais discrètement ancré au sol.

Note. Des photos du modèle d'ours spécifique recherché, pour sa réalisation en 3D, seront fournies par la RNFCCT.

18

DEC-5.1 MODULE L'OURS NOIR



DESCRIPTION

Le module principal de cette section est constitué de hautes silhouettes d'arbres (2- 3) dont une avec un tronc assez large (~24 po, à valider au design final). Le plus gros arbre supporte le présentoir de l'ourson naturalisé en plus d'une partie des panneaux textes. On retrouve également sur les silhouettes d'arbre des marques d'ours (griffe). Près du module, l'ours noir 3D en bois, grandeur réelle fait le lien avec le comptoir d'accueil.

L'interactif *Zoom sur l'ours !* (DEC-5.3.1) est aussi intégré dans cette section (sur le mur, ou à l'endos des silhouettes d'arbre) avec le panneau des *4 saisons de l'ours* (DEC-5.4). Une partie des textes pourrait aussi être placée sur des panneaux courbes à angle, fixés au sol par des tubes de métal. Ces panneaux aideront par la même occasion à délimiter la zone. (À valider au design final)

Animaux naturalisés (AN) /Objets à intégrer

[AN07] Ours noir, juvénile

[OB27] Moulages d'empreintes d'ours noir adulte (les quatre pattes)

Spécifications

Silhouette d'arbre de type feuillu

Matériaux : contreplaqué russe

Nombre : 2-3

Hauteur : (à déterminer au design final)

Largeur : (à déterminer au design final)

Détail : marques d'ours sur l'arbre (griffes)

Panneau courbe à angle (si besoin)

Matériau : Stratifié ou équivalent

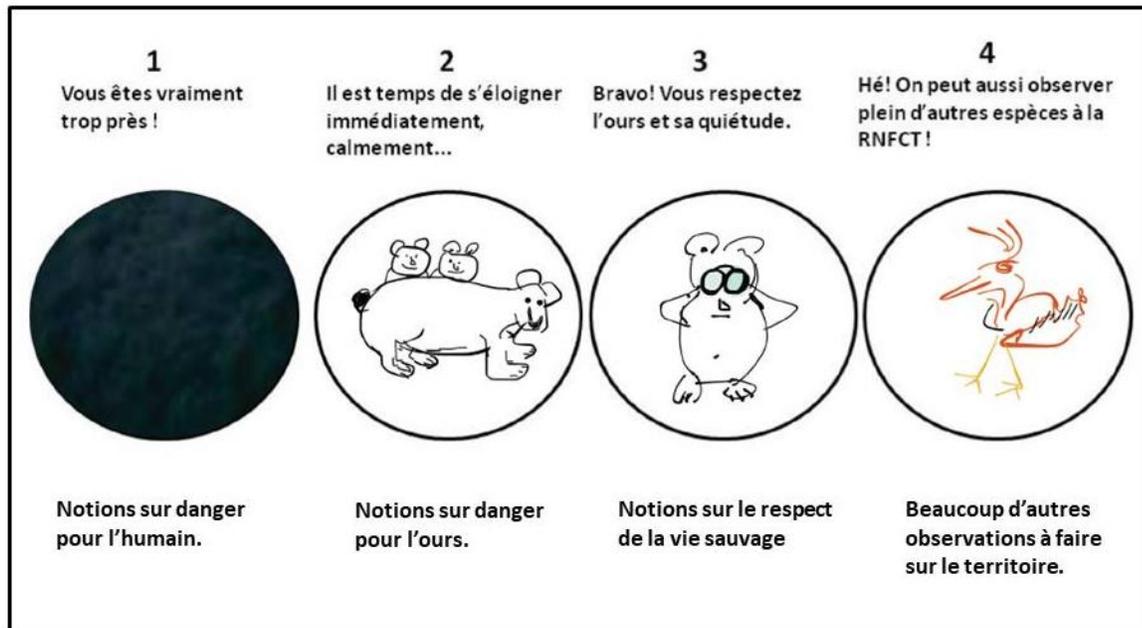
Forme courbe

Hauteur : (à déterminer au design final)

Longueur : (à déterminer au design final)

Profondeur : (à déterminer au design final)

DEC-5.3.1 INTERACTIF ZOOM SUR L'OURS !



Macro

100 mm (petit zoom)

600 mm (gros zoom)

50 mm (pas de zoom)

20

DESCRIPTION

Cet interactif vise à sensibiliser de façon humoristique les photographes d'ours, en particulier, et les randonneurs en général sur l'importance de rester à bonne distance des ours et de respecter les règlements en vigueur.

Formé de 4 boîtiers de caméra (ou reproduction) chaque objectif numéroté de 1 à 4 présente une image/situation associée à la photographie d'ours. Le visiteur, en appuyant sur le déclencheur (est-ce nécessaire?), ouvre l'objectif et aperçoit dans le viseur une image d'ours à différente distance, ainsi qu'une courte phrase décrivant sa position/situation (théorique) de photographe. Sous chaque objectif, une plaquette à pentures (?) fournit plus de détails sur la situation mise en valeur.

Objectif 1 : De la vraie fourrure d'ours dans la vitre de l'objectif (on ne voit que ça)

Texte dans l'objectif 1: *Vous êtes vraiment trop près !*

Texte sur plaquette 1: Notions sur danger pour l'humain.

Objectif 2 : Photo d'une mère ourse avec ses oursons, distance relativement proche, qui nous regarde.

Texte dans l'objectif 2 : *Il est temps de s'éloigner immédiatement, calmement...*

Texte sur plaquette 2 : Notions sur danger pour l'ours.

Objectif 3 : Image (*cartoon*) d'un ours noir qui nous observe de loin...avec des jumelles !

Texte dans l'objectif 3 : *Bravo ! Vous respectez l'ours et sa quiétude.*

Texte sur plaquette 3 : Notions sur le respect de la vie sauvage.

Objectif 4 : Image (*cartoon*) d'un autre animal (farfelu? Coloré ? Style film animation *Birds* ou de l'artiste Élise Gravel, clin d'œil)

Texte dans l'objectif 4: *Hé ! On peut observer beaucoup d'autres espèces à la RNFCT !*

Texte sur plaquette 4 : Beaucoup d'autres observations à faire à la RNFCT

SPÉCIFICATIONS

Quatre représentations de boîtiers de caméra avec lentilles : macro, 100mm (petit zoom), 600 mm (grand zoom), 50 mm (pas de zoom) pour symboliser la distance et donner de la profondeur à l'interactif.

Certains aspects seront à déterminer au design final :

- Lentille en verre, en acrylique ?
- Diamètre de l'objectif (ce qu'on voit en regardant dans le viseur) 6po ? 8 po? Plus grand?
- Visibilité lorsqu'on regarde : rétro éclairage DEL ? Lumière naturelle ?
- Hauteur de l'interactif : (à déterminer au design final) On devra tenir compte des plus petits (sinon petit banc) et du positionnement des plaquettes.

DEC-6.1 / DEC-6.2 ENTRÉES DE L'EXPOSITION



22

Vue de l'entrée principale (DEC-6.1)

DESCRIPTION

À chaque entrée de la salle on retrouve deux panneaux grand format, un comportant le titre et l'introduction à l'exposition et l'autre, les règlements sur le territoire de la RNFT. Au besoin, certains éléments de signalisation pourraient être ajoutés (accueil, toilette, salle de projection, ...). Au sol, pour bien marquer le début de l'entrée et du passage principal, on retrouve un imprimé photo représentant une section de trottoir de bois comme on en voit à la RNFT; c'est le symbole du sentier...du chemin à suivre.

Note. En raison de leur emplacement respectif, il est probable que les silhouettes et les panneaux diffèrent en format. Ceux de l'entrée secondaire (DEC-6.2) devront probablement être plus bas et plus petits.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

Non

SPÉCIFICATIONS

Silhouettes arbres (conifères + feuillus) : à déterminer au design final, en fonction de l'espace et de l'ensemble

Panneaux

Dimensions : (à déterminer au design final)

Matériaux : (à déterminer au design final)

Réplique de trottoir de bois

Impression au sol

Largeur : environ 60 po (à déterminer au design final)

Longueur : environ 72 po (à déterminer au design final)

DEC-7.0 PRÉSENCE DE LA FAUNE



24

DEC-7.2 SECRETS DE CROTTES

DESCRIPTION

Module composé de deux vitrines présentant des crottes d'animaux tels qu'on peut en voir en se promenant dans les sentiers de la RNFCT. Les vitrines sont séparées par une ou deux silhouettes d'arbre (un feuillu et un chicot). Les silhouettes supportent les panneaux textes ainsi que les AN associés. Les crottes sont des reproductions fidèles fabriquées par une firme spécialisée québécoise [fournis par RNFCT]. Les vitrines, montées sur pattes de métal, seront de forme étroite et allongée, les crottes étant disposées de façon linéaire. Possibilité aussi d'avoir des vitrines en courbe (sinueuses). Sur la base, près de chaque crotte on retrouve la trace de l'animal associé en grandeur réelle ainsi qu'une échelle de mesure. Le choix de la disposition des crottes reste à déterminer mais ce sera probablement du plus grand au plus petit afin de faciliter la comparaison.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

[AN08] Perdrix

[AN09] Raton laveur

[AN10] Porc-épic

[OB28 à OB41] Crottes (voir liste)

Liste des crottes / Liste des aliments / Liste des animaux associés (voir 7.2.1)

#	Crottes	Aliments	Animal
OB28	Orignal		Orignal
OB29	Ours noir		Ours noir
OB30	Chevreuril		Chevreuril
OB31	Raton-laveur		Raton-laveur
OB32	Chien (crottes dans un sac transparent)	croquettes	Chien
OB33	Souris à pattes blanches		Souris à pattes blanches
OB34	Grande Oie des neiges		Grande Oie des neiges
OB35	Tamia rayé		Tamia rayé
OB36	Perdrix		Perdrix
OB37	Grand-duc (boulette de régurgitation)		Grand-duc
OB38	Pie grièche (boulette de régurgitation)		Pie grièche
OB39	Renard		Renard
OB40	Vison		Vison
OB41	Porc-épic		Porc-épic
OB42	Rat musqué		Rat musqué

25



Note :

- Minimum de 8 po entre chaque tas de crottes
- Crottes de chien dans un sac de plastique transparent ! Souligner l'importance de rapporter ces déchets plutôt que de les laisser sur le bord des sentiers, comme c'est très souvent le cas.
- Disposition des crottes : en ordre de grosseur ? (à déterminer au design final).

SPÉCIFICATIONS

Format final (à déterminer au design final)

Hauteur base : ~30 po

Hauteur totale vitrine : ~38 po

Largeur : (à déterminer au design final)

Longueur : (à déterminer au design final)

Matériau : verre ou acrylique

Base de vitrine : contreplaqué russe

Pattes de métal

DEC-7.2.1 INTERACTIF ÇA MANGE QUOI ?!

DESCRIPTION

Ce module est associé à 7.1, mais indépendant dans son installation. Devant chaque crotte on voit une photo des aliments qui ont générés ce type d'excrément : bleuets, plantes XYZ, scirpe, insectes, souris, mulot, lièvre, etc. Derrière l'image, en ouvrant une porte, on découvre l'animal qui a mangé ces aliments.

Note 1. L'interactif devra être positionné côté mur plutôt que du côté du passage principal. Cela évitera la congestion dans le couloir principal.

Note 2. Plutôt que des portes, mettre des plaques-tiroir? ! On tire un peu, on voit l'aliment, on tire un peu plus, on voit l'animal... (à déterminer au design final)

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

Non

Liste des aliments / Liste des animaux associés. (Voir tableau 7.2 : Liste des crottes)

SPÉCIFICATIONS

Mécanisme de l'interactif doit être très solide

Annexes 5 Zone TERRITOIRE

TER-1.0 Vue d'ensemble
TER-1.0.1 Silhouette du cap Tourmente

TER-2.0 Cap-Tourmente – L'histoire
TER-2.1.2 Ligne du temps
TER-2.2 Des traces du passé
TER-2.2.1 Martinet ramoneur

TER-3.0 Territoire protégé

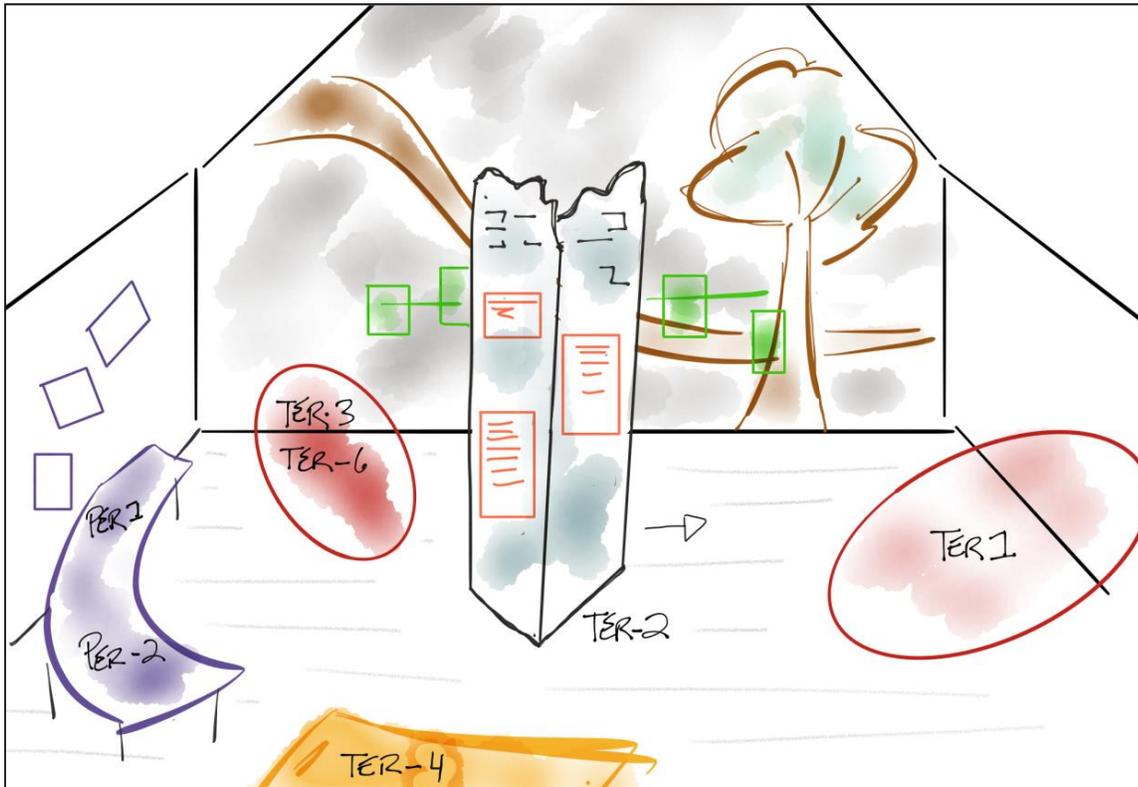
TER-4.0 Territoire agricole

TER-5.0 Territoire sans frontière
TER-5.3 À chaque nichoir, son oiseau !
TER-5.3.1 Hôtels 5 étoiles !

27

TER-6.0 RNF Canada / RNF Québec
Borne interactive

TER-1.0 VUE D'ENSEMBLE



28

Vue d'ensemble Zone TERRITOIRE, incluant zone ESPÈCES EN PÉRIL

À noter que le module Ruines et cheminée (TER2.2) devra être décentré vers la droite.

Détails de l'esquisse :

TER-1.0.1 Silhouette cap Tourmente

TER-1.0 RNF Cap-Tourmente

TER-2.1.2 Ligne du temps (en vert sur mur du fond)

TER-2.2 : Des traces du passé esquisse (ruines et cheminée)

TER-3 Territoire protégé (imbriqué avec TER-6)

- TER-6.0 Borne interactive territoire (arborescence)

TER-4 Territoire agricole

PER-1 / PER-2

TER-1.0.1 SILHOUETTE DU CAP TOURMENTE

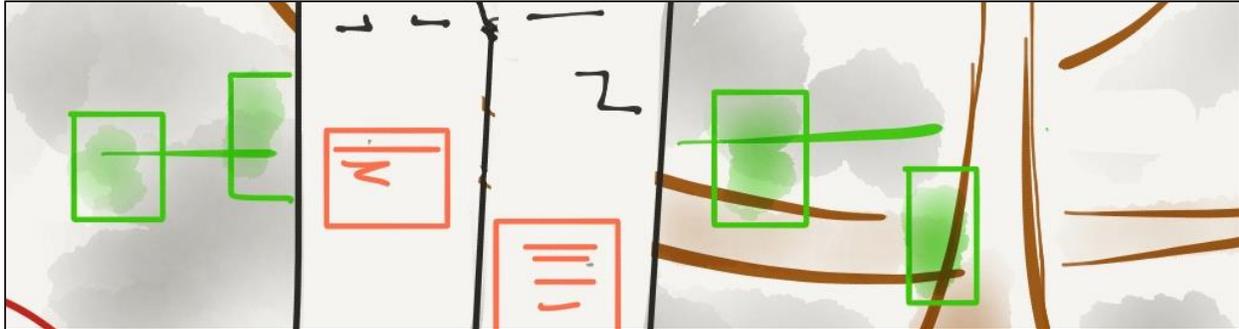
DESCRIPTION

Sur le mur de pierres, une bande-silhouette du cap Tourmente découpe entièrement l'espace et donne du rythme. Note. Le positionnement de la silhouette est quasiment dans le même axe que le cap Tourmente.

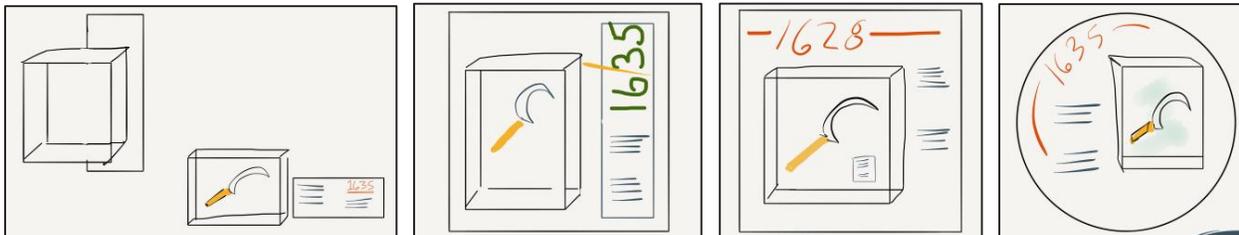
SPÉCIFICATIONS

Matériau : contreplaqué russe

TER-2.1.2 LIGNE DU TEMPS



Extrait de Vue d'ensemble (TER1.0) Les formes vertes représentent le positionnement approximatif de la ligne du temps.



Boitiers. Quelques exemples, design final pourra varier.

29

DESCRIPTION

Sur le mur de pierre, de gauche à droite (chronologique), une série de dates présente des événements significatifs (ou représentatifs) de l'histoire de Cap-Tourmente. Les dates sont associées à un artefact (ou objet ou reproduction ou image) et une très courte phrase explicative. La ligne du temps déconstruite, présentée et disposée soit de façon linéaire, de façon sinueuse, ou de façon aléatoire, permet de comprendre en un coup d'œil la riche histoire de Cap-Tourmente et de mettre en valeurs des artefacts trouvés sur le territoire de la RNFC. La ligne du temps permet aussi de réduire les contenus textes sur panneau traditionnels.

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

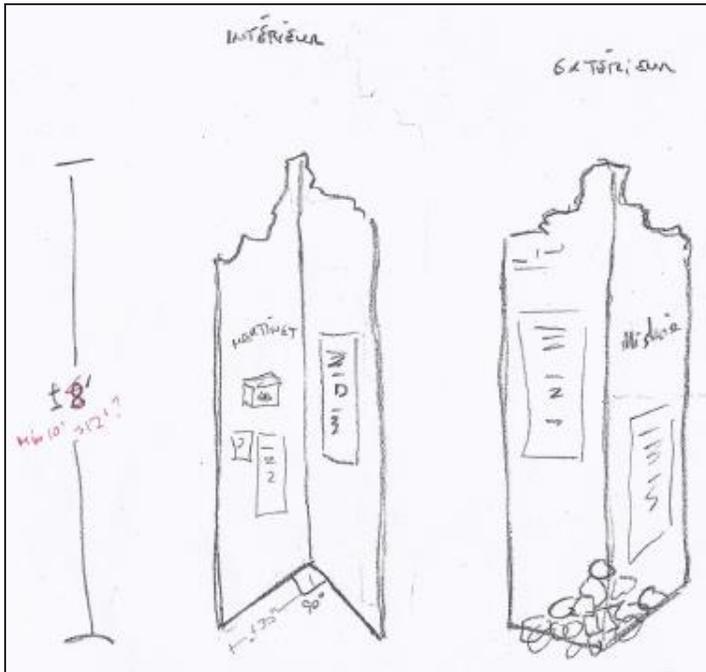
Ligne du temps – liste préliminaire			
DATE	AN/OB/AR	ARTEFACT / objet / iconographie	SUJETS textes
+ 10 000	[OB01]	Carotte de roche du Cap-Tourmente	Géomorphologie
	[OBoo]	Artefact à confirmer	Présence amérindienne
1626	[OB14]	Illustration de la Petite Ferme (par Francis Back)	Samuel de Champlain nomme le Cap-Tourmente + citation?
Circa 1667	[AR04]	Crucifix de chapelet (année inconnue)	Monseigneur de Laval...
1700	[AR05] [AR06] [AR07]	Manche de couteau en corne (année inconnue) Lame de couteau pliant « Antoine », 18 ^e siècle Guimbarde (année inconnue)	Les ouvriers agricoles (réf. Texte)
1800	[AR02]	Faucille	400 ans d'agriculture
1880	[AR08]	Cloche (partie) de la Chapelle de la cime du Cap-Tourmente + photo de la chapelle	Chapelle de la cime du Cap-Tourmente. Construite en 1870 et détruite par le feu au début des années '60. Aujourd'hui encore, on peut apercevoir les fondations le long du sentier.
1978	[OB02]	Plant de scirpe séché (style herbier)	Création de la RNFT dans le but de protéger le marais à scirpe. Population de GON de seulement x millier.
1981 (?)	[OBoo]	Certificat ? Photo de plaque ? du Duc d'Édimbourg?	Ramsar
1986	[OB03]	Plumes de faucon + photo de C Fortin ?	Le retour du Faucon ! Succès de réhabilitation...le faucon pèlerin niche à nouveau à RNCT...
2018		À déterminer Photo du bâtiment OU illustration de F. Back ?	La Petite-Ferme est désignée Lieu historique national du Canada

30

SPÉCIFICATIONS

Boîtiers acrylique peu profonds pour les artefacts, fixés au mur et/ou prenant appui sur le plancher.

TER-2.2 : DES TRACES DU PASSÉ / TER-2.2.1 LE MARTINET RAMONEUR



31

DESCRIPTION

Représentation haute d'une cheminée de pierres, en ruine. Inclusion de pierres de maçonnerie à sa base. Formées de 2 faces (côté extérieur: Des traces du passé; côté intérieur : Le Martinet ramoneur). Assez haute, la cheminée crée une transition avec le grand mur de pierre de la salle; elle évoque également des pans de l'histoire habitée de Cap-Tourmente. De par son côté rassembleur et imposant, la cheminée constitue le noyau de la zone TERRITOIRE et un visuel fort dans la salle d'exposition.

Faces extérieures :

TER-2.2 Des traces du passé : titre, textes et photos. Les faces extérieures sont celles que l'on aperçoit en premier (les faces intérieures sont positionnées vers le mur de pierre). Une référence à l'outil découverte est aussi inscrite.

Faces intérieures :

TER-2.2.1 Le Martinet ramoneur : Vrai nid de Martinet ramoneur (en vitrine), photos et textes sur le Martinet, une espèce protégée, liens historique du Martinet avec les cheminées.

TER-2.2.2 À la rescousse du Martinet ramoneur. Le SCF et installation de cheminées artificielles.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

[OB15] Nid de Martinet ramoneur

[AN19] Grand corbeau

[OB000] Portion d'arbre avec nid de Martinet ramoneur.

SPÉCIFICATIONS

Matériau : contreplaqué russe

Léger faux-fini de vieilles pierres en certains endroits (genre marques au fer brûlé) plus haut en ruines

Hauteur (approx) : 11-12 pieds

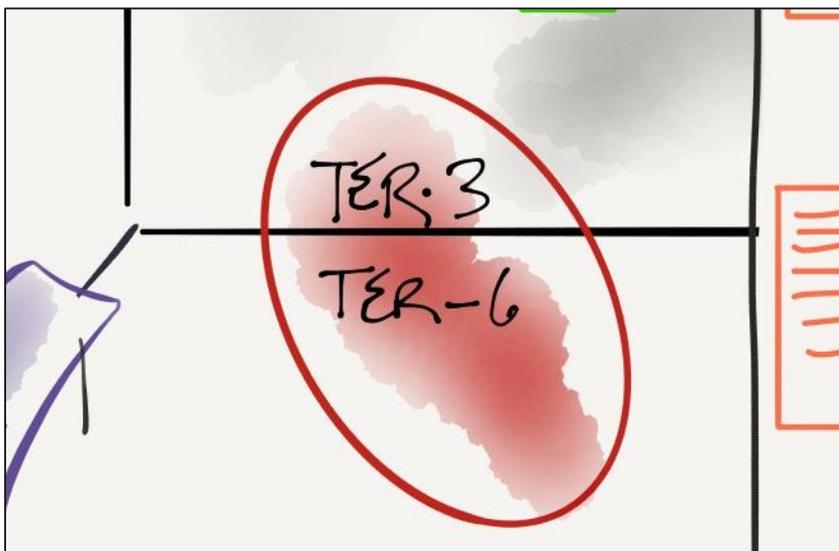
Largeur des côtés (approx) : 30 pouces

Ajout de vieilles pierres au bas pour symboliser ruines

Note. La vidéo murale grand format, qui sera projetée sur le mur de pierre, pourrait intégrer une séquence montrant une volée de Martinet ramoneurs qui entrent dans une cheminée. La cheminée 3D créera l'effet et le visiteur verra les Martinets s'y engouffrer.

TER-3.0 TERRITOIRE PROTÉGÉ

32



Extrait de Vue d'ensemble (TER1.0)

DESCRIPTION

Ce module met en valeur par des photos, les employé(e)s de la RNFCT au service de la protection. Il inclut la borne interactive (TER-6.0) et est positionné près du mur de pierres, entre le module Espèces en péril (PER-1 et PER-2) et la zone Histoire (TER-2.0). Son aménagement et son positionnement exact seront déterminés au design final.

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

[AN21] Chouette rayée

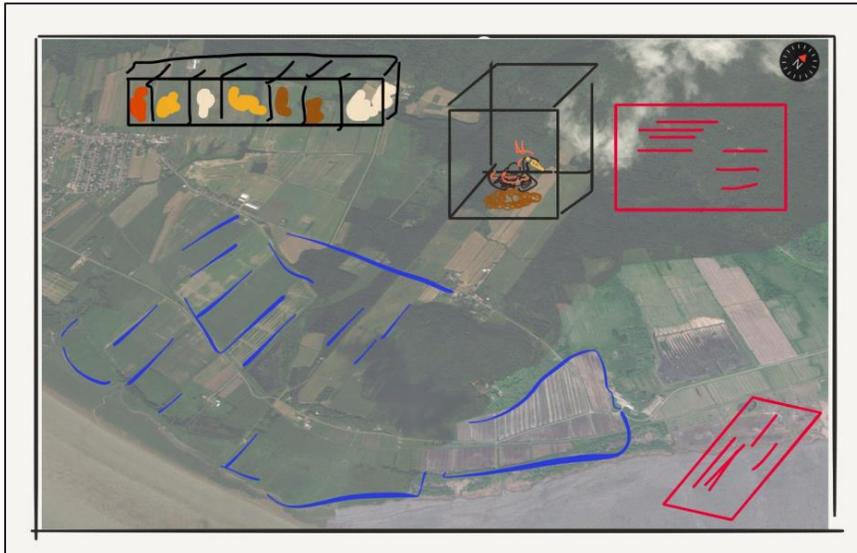
[AN22] Moqueur chat

[AN23] Roitelet à couronne rubis

[AN24] Crécerelle d'Amérique

[AN25] Pluvier kildir

TER-4.0 TERRITOIRE AGRICOLE



Esquisse préliminaire du module avec objets, AN et délimitations.

DESCRIPTION

33

La surface avec relief du module incorpore une photo aérienne montrant l'étendue du territoire agricole (protégé) de la RNCT et ses délimitations mises en évidence. Elle permet de mieux comprendre l'ampleur du territoire de la RNCT, au-delà du poste de perception qui symbolise l'entrée officielle. Intégrés au module on retrouve aussi les AN et les objets associés. Ce module est en lien avec PER-02 situé juste à côté.

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

[AN26] Goglu (espèce en péril)
[AR08] Fer à cheval

Échantillons de grains cultivés sur les terres de RNCT

[OB09] Blé
[OB10] Orge
[OB11] Maïs
[OB12] Avoine
[OB13] Canola
[OB14] Soya

SPÉCIFICATIONS

Module en à plat – symbolise le territoire, et plus particulièrement les terres agricoles de la RNCT.
Photo aérienne des terres de la RNCT et leur délimitation.
Possibilité de créer un relief pour mieux représenter le paysage.
Forme et format du module à déterminer.

TER-5.0 TERRITOIRE SANS FRONTIÈRES

DESCRIPTION

Cet espace met en évidence les actions citoyennes qui peuvent être prises pour aider à la protection et à la conservation. Une série de nichoirs et de dortoirs constituent le cœur de la zone autour de laquelle s'articulent les panneaux textes, des photos et quelques espèces d'oiseaux naturalisés (AN).

Situé de l'autre côté du passage principal (par rapport à la zone Territoire), le module se positionne sur/près du coin de l'espace de rangement. Il fait ainsi le lien avec la section Migrateurs.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

- [AN27] Monarque
- [AN28] Junco ardoisé
- [AN29] Paruline à tête couronnée
- [AN30] Bruant à gorge blanche
- [AN31] Petite buse

34

TER-5.3 À CHAQUE NICOIR SON OISEAU !

DESCRIPTION

Les différents nichoirs pourront être fixés au mur (avec représentation de piquets en contreplaqué russe, à valider) et/ou sur des piquets pour former un espace modulaire. Chaque nichoir s'ouvre à l'aide d'une poignée bien en évidence. À l'intérieur on retrouve une photo de l'oiseau qui l'utilise et quelques informations spécifiques. À côté des trous, on indique le diamètre et d'autres spécifications techniques : hauteur, orientation, etc.

Science citoyenne. Avec la photo de l'espèce, un CODE QR (ou équivalent dernière tendance) qui permet au visiteur intéressé d'obtenir plus d'information sur la fabrication et l'installation de nichoirs et de dortoirs.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

Série de nichoirs de formats et d'ouvertures variés, adaptés à des espèces spécifiques.

Nichoirs en cèdre :

- [OB15] Nichoir à Hironde bicolore
- [OB16] Nichoir à Merlebleu de l'Est (idem que Hironde bicolore, mais installé plus haut)
- [OB17] Nichoir à Canard branchu
- [OB18] Nichoir à Crécerelle d'Amérique
- [OB19] Nichoir à Troglodyte familial

TER-5.3.1 HÔTEL 5 ÉTOILES !

Dans cette même section on présente aussi des abris moins connus...ou pour des animaux mal-aimés mais tout aussi important dans la biodiversité. On peut ouvrir la porte du dortoir à chauve-souris (adapté) ainsi que des sections de l'Hôtel à insectes afin d'y découvrir de l'information et/ou des images sur les utilisateurs.

[OB20] Dortoir à Chauve-souris
[OB21] Hôtel à insectes
[OB22] Vitrine des matériaux pour faire un nid
[OB42] Hôtel à bourdons
[AN32] Insectes variés

SPÉCIFICATIONS

Cette section pourra être disposée sur le mur et/ou disposée en forme d'îlot. À voir au design final en fonction de l'espace disponible et de l'effet recherché.

TER-6.0 RNF CANADA / RNF QUÉBEC

35 DESCRIPTION

La majeure partie des contenus de TER-6.0 sera présentée dans une borne interactive. La borne est intégrée au module TER-3.0 Territoire protégé.

La borne Territoire donne l'occasion de développer en profondeur certains contenus abordés dans cette zone, incluant la présence autochtone. Elle permet aussi d'alléger l'espace en diminuant les contenus sur panneaux. La borne facilitera aussi la présentation des contenus incluant des cartes des réseaux d'aires protégées à travers le Canada.

Note. L'arborescence finale et les contenus seront fournis ultérieurement par la RNFCT.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

SPÉCIFICATIONS

Moniteur tactile 27 pouces et support
La borne se situe près du mur (branchement électrique) – à valider au design final

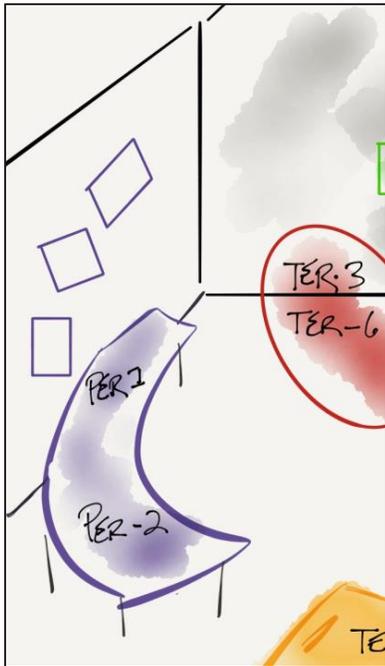
Annexes 6 Zone ESPÈCES EN PÉRIL

PER-1.0 Espèces en péril - Service canadien de la faune (SCF)

PER-2.0 Espèces en péril – Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente (RNFCT)

PER-3.0 Espèces non en péril

PER-1.0 ESPÈCES EN PÉRIL SCF / PER-2.0 ESPÈCES EN PÉRIL RNFC



Extrait de Vue d'ensemble (TER1.0)

37

DESCRIPTION

L'emplacement du module *Espèces en péril*, près du mur de pierres, permettra d'intégrer les deux faucons pèlerins (AN) tels ceux qui nichent dans la falaise du cap Tourmente. La section fait le lien avec le module TER-3.0 Territoire agricole dans lequel on parle de diverses actions entreprises à la RNFC pour aider à la sauvegarde des espèces en péril.

Sur le mur adjacent au mur de pierres, une série de 3 photos, disposées dans une courbe descendante, présente un faucon pèlerin en séquence de chasse et mène l'œil du visiteur vers le faucon male naturalisé, placé sur le module qui est formé en partie d'une table basse.

Photo 1 : Faucon en vol (ailes déployées)

Photo 2 : Faucon e piqué

Photo 3 : faucon qui assomme sa proie

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

[AN38] Faucon mâle, avec sa proie

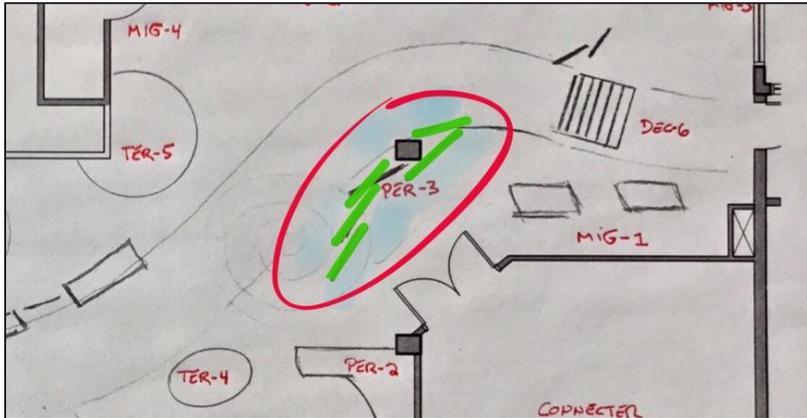
[AN39] Faucon femelle, au nid

SPÉCIFICATIONS

Installation en hauteur afin d'utiliser le mur et une partie du mur de pierre. Symbole de l'endroit où niche depuis plusieurs années un couple de Faucon pèlerin.

Possibilité d'utiliser des photos grand format.

PER-3.0 ESPÈCES NON EN PÉRIL



Extrait de d'esquisse d'implantation.

DESCRIPTION

Cette section composée de plusieurs silhouettes d'arbres crée un mur devant l'entrée de la salle de projection et s'arrime à la colonne existante. Elle crée une séparation avec la salle et aidera à diminuer le bruit lorsque des projections sont en cours. Le positionnement doit respecter les normes de circulation (espace minimal) lorsque les portes de la salle de projection sont ouvertes ou fermées. De par son positionnement et sa forme, la section servira aussi à orienter le visiteur qui désire prendre le *sentier* principal. Les AN pourront être placés de chaque côté de la section avec les panneaux textes associés.

38

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

- [AN40] Goéland argenté
- [AN41] Grimpereau brun
- [AN42] Grand-duc d'Amérique
- [AN43] Grand pic
- [AN44] Épervier brun
- [AN45] Taupe (condylure étoilée)
- [AN46] Taupe (condylure étoilée)
- [AN47] Crapaud
- [AN48] Renard (en attente de validation)

Photos de plantes présentes à la RNFCT

Annexes 7 Zone OISEAUX MIGRATEURS

MIG-1.0 La Grande Oie des Neiges

MIG-1.3 Migrations

MIG-1.4 Suivi scientifique

MIG-1.5 Tourbillon de Grandes Oies des neiges

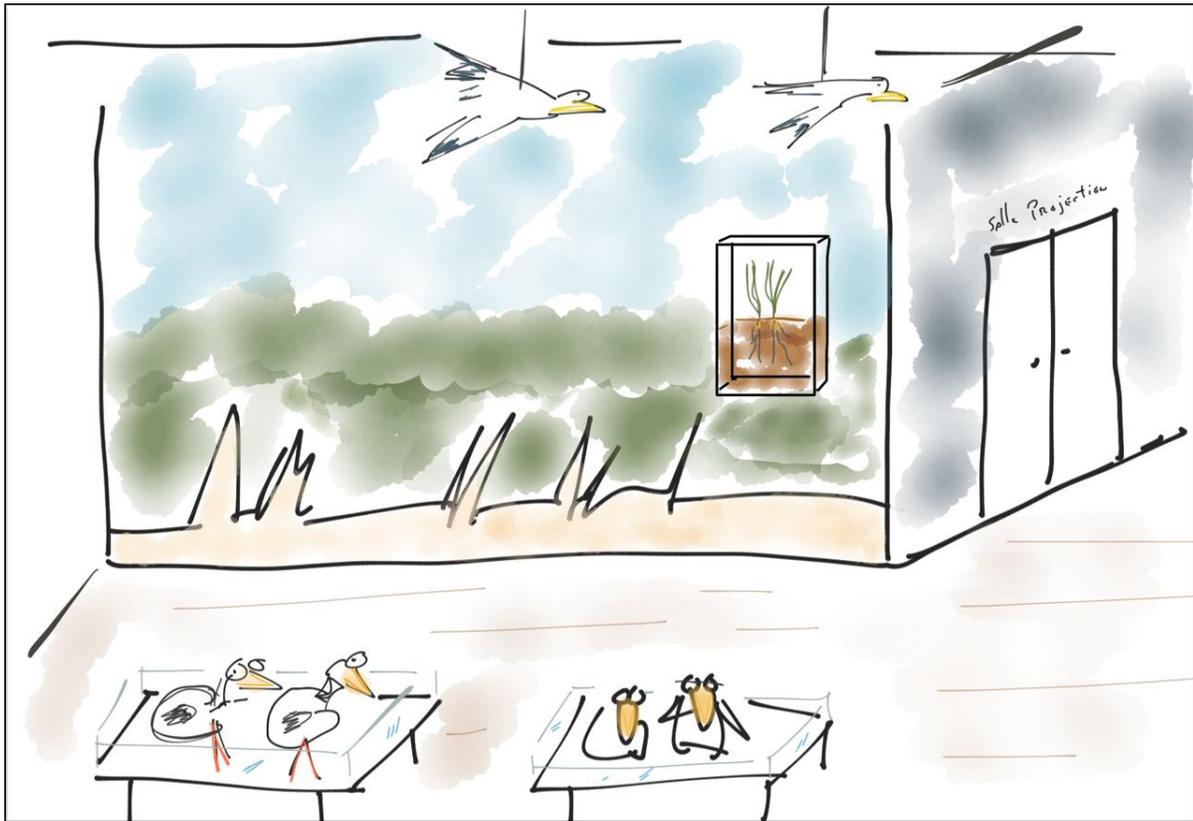
MIG-2.0 Sauvagine, oiseaux de proie, passereaux, esquisse zone

MIG-2.2.1 Suivi et conservation (interactif nano tag)

MIG-2.4 Carnet de vol

MIG-3.0 La chasse

MIG-1.0 LA GRANDE OIE DES NEIGES



40

DESCRIPTION DE LA ZONE

Lorsque que le visiteur entre par l'entrée secondaire, il voit immédiatement sur sa gauche la section thématique sur la Grande Oie des neiges et passe tout près des animaux naturalisés de cette zone.

Une grande photo murale installée sur le mur donne l'impression au visiteur d'être au cœur du marais à scirpe. Sur le bas de photo, une frise en contreplaqué russe symbolise les hautes herbes (confirmer si pertinent, au design final). Un bloc d'acrylique dans lequel est inséré une coupe transversale du marais à scirpe est fixée au mur.

Non loin du mur (à environ 48 po), un ou des panneaux à angle, sur pattes de métal accompagnent deux grandes tables basses qui présentent les Grandes Oies des neiges naturalisées.

Exceptionnellement, afin de créer une certaine proximité, les oies sont placées dans une vitrine ouverte, seul un rebord d'environ 10 po les protège des visiteurs. Ces tables créent une séparation entre l'espace MIG-01 et le couloir de circulation principal. On y retrouve les oies blanches et les oies bleues, ainsi qu'une Bernache du Canada, ce qui permet au visiteur de les comparer. Le tout crée une zone définie et donne une perspective à la murale.

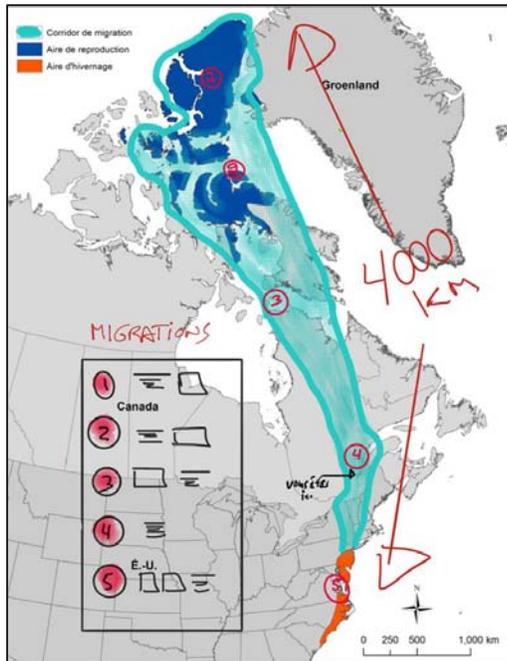
Animaux naturalisés /Objets à intégrer

- [AN49] Grande oie des neiges adulte blanche
- [AN50] Grande oie des neiges juvénile blanche
- [AN51] Grande oie des neiges adulte bleue
- [AN52] Grande oie des neiges juvénile bleue
- [OB07] Coupe transversale de marais à scirpe
- [AN53] Grande oie des neiges adulte blanche
- [AN54] Bernache du Canada

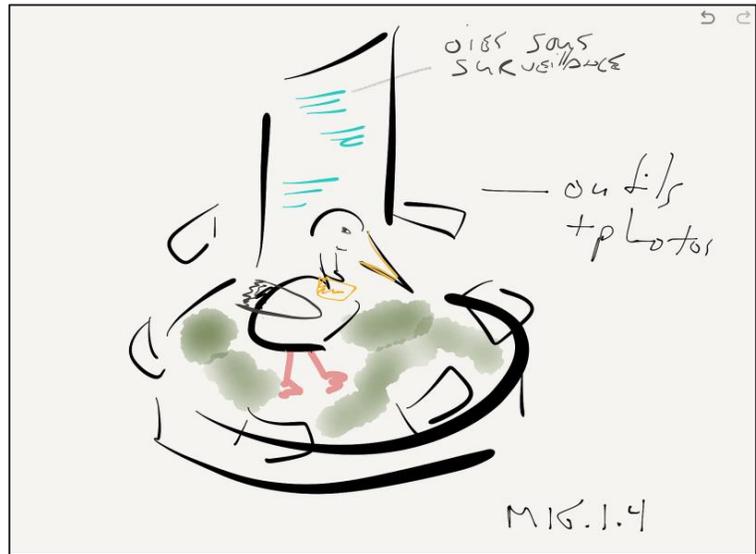
SPÉCIFICATIONS

Bloc d'acrylique : à l'intérieur on observe une coupe transversale du marais à scirpe (scirpe, vase et rhizomes).

Photo murale : vue très rapprochée du marais à scirpe, avec fleuve et horizon en arrière-plan. On ne voit pas le cap Tourmente.

MIG-1.3 MIGRATIONS**MIG-1.4 SUIVI SCIENTIFIQUE**

Esquisse carte MIG-1.3



Esquisse module MIG-1.4

42

DESCRIPTION

Cet ensemble de modules est situé de l'autre côté du passage principal, devant la porte de service des employé(e)s. On y retrouve une carte grand format (en hauteur) présentant les migrations printanières et automnales de la Grande Oie des neiges. Installée sur des silhouettes d'arbres, la carte occupe une bonne partie de l'espace entre le plancher et le plafond.

Près la carte de *migration*, le module *suivi scientifique* met en valeur une Grande Oie des neiges naturalisée. Celle-ci porte un collier *alpha-numérique* ainsi qu'une bague. Le module présente, par le biais de photo ou d'objets réels, des outils de suivi scientifique avec de courts textes descriptifs.

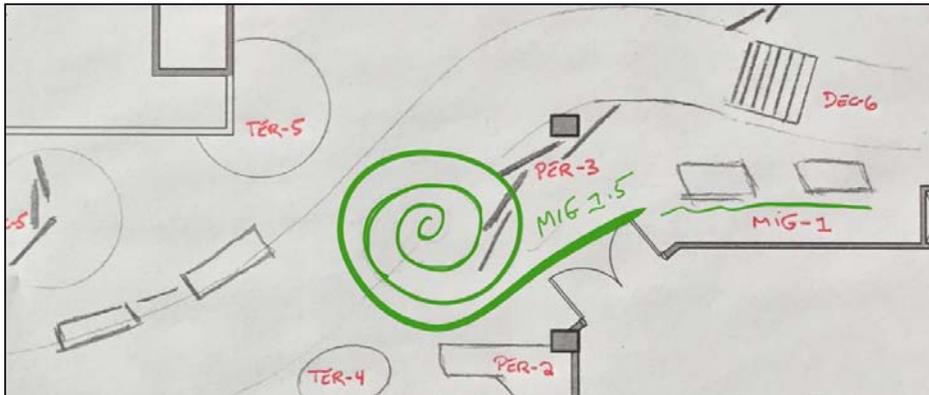
Animaux naturalisés / Objets à intégrer

[AN55] Grande Oie des neiges avec bague + collier

SPÉCIFICATIONS

Des silhouettes d'arbres hautes servent de supports pour des éléments de la zone et agissent comme paravent pour cacher la porte de service. Cette porte n'est pas considérée comme une sortie de secours officielle, ainsi, le dégagement peut être plus restreint.

MIG-1.5 TOURBILLON DE GRANDES OIES DES NEIGES



Extrait de d'esquisse d'implantation.

DESCRIPTION

Installation de 20-30 oies naturalisées, disposées en *tourbillon* : moment où elles approchent pour se poser. Suspendues au plafond au début de la section haute et légèrement décalé. Les plus basses sont suspendues à environ 7 pieds de haut. Lorsqu'on regarde le tourbillon, qu'on passe en dessous, on sent le nombre, on s'imagine parmi les oies. Les premières Oies sont installées en continuité avec la zone MIG-1.0

43

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

20-30 Grandes Oies des neiges

SPÉCIFICATIONS

Parmi les oies : Une GON avec un collier, trois GON avec bague
Filins résistants et le plus discrets possible

MIG-2.0 SAUVAGINE, OISEAUX DE PROIE, PASSEREAUX

DESCRIPTION

Positionnée sur et près du mur, dans la section basse de la salle, la section met en valeur les migrateurs et les moyens technologiques dont le SCF dispose aujourd'hui pour assurer un suivi et une meilleure compréhension de ces infatigables voyageurs. Un espace tout en longueur, qui symbolise les longues distances, et dont Carnet de vol (MIG-2.4) sera le cœur.

Animaux naturalisés / Objets à intégrer

[AN56] Gros bec errant
[AN57] Grive fauve
[AN58] Petite nyctale
[AN59] Bécasse
[AN60] Garrot à œil d'or

MIG-2.2.1 SUIVI ET CONSERVATION

DESCRIPTION

Les nouvelles technologies, et plus particulièrement l'arrivée des Nano-tag facilite l'identification et le suivi des oiseaux migrateurs. Dans cette zone, un interactif permet au visiteur de découvrir comment ça fonctionne et d'identifier des espèces grâce aux nano-tag.

Note. Cet interactif sera à développer par l'équipe.

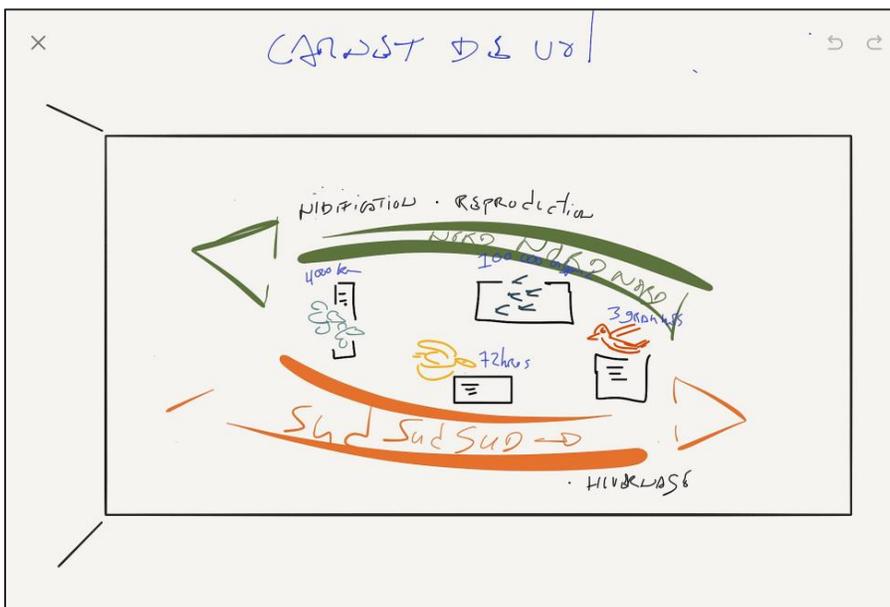
Animaux naturalisés /Objets à intégrer

[OBoo] Collier émetteur

[OBoo] Nano-tag + antenne

[OBoo] Série de bagues destinées aux différents oiseaux

MIG-2.4 CARNET DE VOL



Esquisse préliminaire Carnet de vol MIG-2.4

DESCRIPTION

Carnet de vol. Cette zone, très visuelle, présente des grands migrateurs, des anecdotes et des statistiques spectaculaires sur ces voyageurs : pattern de migration, plan de vol, distances, etc. On met en valeur l'espace mural qui devient un espace...aérien.

Les éléments de MIG-2.0 et MIG-2.2.1 s'articuleront et s'intégreront dans cet espace.

MIG-3.0 LA CHASSE

DESCRIPTION

La chasse est intimement liée à Cap-Tourmente et son histoire, elle joue encore aujourd'hui un rôle important pour le contrôle de la population de Grande Oie des neiges. Ce module présente sobrement des objets utilisés pour la chasse et leur évolution au fil du temps.

Animaux naturalisés /Objets à intégrer

[AN61] Sarcelle d'hiver

[AN62] Colvert

[AN63] Canard noir

[AN20] Plectropane des neiges

[AR01] Piège à Plectropane des neiges

[OBoo] Appelants de diverses époques (nombre à confirmer)

[OBoo] Appeaux de diverses époques (nombre à confirmer)

A8 LISTE DES ANIMAUX NATURALISÉS [ANoo]

#	Oiseaux	#	Invertébrés
01	Sarcelle à aile bleue	95	Amiral
02-03	Sarcelles d'hiver (couple)	96	Sphinx du peuplier
04-05	Canard noir (couple)	97	Sphinx géminé
06	Canard pilet	98	Noctuelle
07	Colvert	99	Merveille verte
08	Petit Garrot	100	Ichneumon
09	Garrot à œil d'or (femelle)	101	Guêpe
10	Canard chipeau	102	Longicorne
11-48	Grande Oie des neiges (ailes fermées) –10 spécimens Grande Oie des neiges (en vol) 28 spécimens	103	Carabe
49	Bernache du Canada	104	Bupreste
50	Bihoreau gris	105	Cigale (adulte et larve)
51	Gallinule poule d'eau	106	Punaise verte
52	Goéland argenté	107	Taon (mouche à chevreuil)
53	Chouette rayée	108	Escargot sur amanite tue-mouche
54	Grand-duc d'Amérique	109	Léthocène (ailes ouvertes)
55	Crécerelle d'Amérique	110	Léthocène (ailes fermées)
56	Petite buse	111	Punaise d'eau
57	Petite nyctale	112	Dytique
58	Faucon pèlerin mâle	113	Plécophère (larve)
59	Faucon pèlerin femelle	114	Phrygane (larve cachée)
60	Épervier brun	115	Phrygane (larve sortant de son fourreau)
61	Junco ardoisé	116	Phrygane (adulte)
62	Bruant à gorge blanche	117	Chauliode
63	Paruline à tête couronnée	118	Tipule
64	Goglu des prés	119	Moustique
65	Pluvier kildir	120	Éphémère
66	Grimpereau brun	121	Libellule (larve)
67	Grand pic	122	Libellule (adulte)
68	Pic maculé	123	Monarque
69	Gélinotte huppée	134	Argynne
70	Moqueur chat	125	Coliade
71	Gros bec errant	126	Bleu
72	Grive fauve	127	Apanthèse
73	Merle d'Amérique	128	Cténuche de Virginie
74	Cardinal à poitrine rose	129	Isia isabelle
75	Plectrophane des neiges	130	Guêpe
76	Carouge à épaulette	131	Bourdon
77	Jaseur d'Amérique	132	Méloé
78	Colibri à gorge rubis	133	Carabe
79	Martin-pêcheur d'Amérique	134	Chrysomèle
80	Bruant des marais	135	Sauterelle
81	Grand corbeau*	136	Criquet
82	Bécasse d'Amérique	137	Grillon automnal

83	Roitelet à couronne rubis	138	Ver de terre
	Martinet ramoneur (à confirmer)		
#	Mammifères		
84	Ourson noir		
85	Raton laveur		
86	Porc épic		
87	Rat musqué		
88	Condylure étoilée		
89	Écureuil roux		
#	Amphibiens		
90	Grenouilles des bois		
91	Grenouille léopard		
92	Crapaud		
#	Poissons		
93	Omble de fontaine		
94	Meunier		

A9 LISTE DES ARTEFACTS [ARoo]

Preliminaire

Zone	Numéro	Artefact	Dimensions (cm) H/L/P Approx.	Code Identification officiel ou provenance
DEC				
TER				
TER-2.1.2	AR02	Faucille		RNFCT- collection
TER-2.1.2	AR04	Crucifix de chapelet		RNFCT- collection
TER-2.1.2	AR05	Manche de couteau en corne		RNFCT- collection
TER-2.1.2	AR06	Lame de couteau pliant « Antoine » 18 ^e siècle		RNFCT- collection
TER-2.1.2	AR07	Guimbarde		RNFCT- collection
TER-2.1.2	AR08	Cloche (partie de) de la chapelle de la Cime		RNFCT- collection
TER-2.2.1	ARoo	Partie d'arbre creux avec nid de Martinet ramoneur		SCF - collection
TER-4.0	ARoo	Fer à cheval		RNFCT- collection
PER				
MIG				
MIG-4.0	AR01	Piège à plectrophane		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Livre de chasse		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appelants 1 Oiseau tressé, autochtone		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appelants 2		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appelants 3		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appelants 4		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appelants 5		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appeau 1		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appeau 2		RNFCT- collection
MIG-4.0	ARoo	Appeau 3		RNFCT- collection

A10 LISTE DES OBJETS [OBoo]

Preliminaire

Zone	Numéro	Objet	Dimensions (cm) H/L/P approx.	Description
TER	OB01	Carotte de roche		
TER	OB02	Plant de scirpe		
TER	OB03	Plumes de Faucon		
	OB04	Coquilles d'œufs de Faucon		
	OB05	Série de bagues		
	OB06	Nano tags		
MIG-1	OB07	Coupe marais (scirpe, vase et rhizomes)		
DEC-2	OB08	Nid (+ œufs)		
	OB09	Blé + tiges		
TER-4	OB10	Orge +tiges		
TER-4	OB11	Maïs + tiges		
TER-4	OB12	Avoine + tiges		
TER-4	OB13	Canola + tiges		
TER-4	OB14	Soya + tiges		
TER-5	OB15	Nichoir à hirondelle bicolore		
TER-5	OB16	Nichoir à Merle bleu		
TER-5	OB17	Nichoir à Canard branchu		
TER-5	OB18	Nichoir à Crécerelle		
TER-5	OB19	Nichoir à Troglodyte		
TER-5	OB20	Dortoir à Chauve-souris		
TER-5	OB21	Hôtel à insectes		
TER-5	OB22	Matériaux divers pour faire un nid		
		Moulages		
DEC-4	OB23	Moulage d'empreintes – grand chien		
DEC-4	OB24	Moulage d'empreintes – petit chien		
DEC-4	OB25	Moulage d'empreintes – renard		
DEC-4	OB26	Moulage d'empreintes – coyote		
DEC-5.1	OB27	Moulage d'empreintes – ours noir (4 pattes)		

Zone	Numéro	Objet	Dimensions (cm) H/L/P approx.	Description
		Répliques de crottes		
DEC-7.2	OB28	Orignal		
DEC-7.2	OB29	Ours noir		
DEC-7.2	OB30	Chevreuil		
DEC-7.2	OB31	Raton-laveur		
DEC-7.2	OB32	Chien		
DEC-7.2	OB33	Souris à pattes blanches		
DEC-7.2	OB34	Grande Oie des neiges		
DEC-7.2	OB35	Tamia rayé		
DEC-7.2	OB36	Perdrix		
DEC-7.2	OB37	Grand-duc (boulette de régurgitation)		
DEC-7.2	OB38	Pie grièche (boulette de régurgitation)		
DEC-7.2	OB39	Renard		
DEC-7.2	OB40	Vison		
DEC-7.2	OB41	Porc-épic		
DEC-7.2	OB42	Rat musqué		
TER-5.3.1	OB42	Hôtel à bourdons		
	OB__	Nid de Martinet ramoneur		
	OB__	Nid de guêpes		
	OB__	Nid de colibri		
	OB__	Nid de guêpes		

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent présenter tous les prix en dollars canadiens, y compris destination FAB, et les droits de douane, s'il y a lieu. La TPS ou la TVH, le cas échéant, est en sus. **Le soumissionnaire ne doit pas proposer d'options, fournir des prix optionnels, ou stipuler aucune condition. Tout soumissionnaire qui comprend des options ou des conditions sera déclaré comme étant non recevable.**

Le soumissionnaire doit fournir des prix fermes tout compris pour chacune des catégories de service mentionnées dans le tableau B.1 ci-dessous.

Les prix fermes tout compris comprennent le coût de la main-d'œuvre, les avantages sociaux, les frais généraux et administratifs, le temps de transit, la marge bénéficiaire et les autres coûts connexes, à l'exception seulement des taxes applicables.

L'entrepreneur est soumis aux lois applicables décrites à l'article 10 du contrat subséquent. Il est donc tenu de respecter ces lois ainsi que toute législation du travail. Les taux horaires fixes et tout compris de l'entrepreneur tiennent compte de cette responsabilité, et le Canada ne pourra être tenu passible de frais supplémentaires qui ne sont pas précisés dans la présente.

Ce contrat ne contient aucune disposition sur les heures supplémentaires.

À défaut de fournir des prix pour l'une ou l'autre des catégories de service comprises dans le tableau B.1, une valeur de zéro sera attribuée à l'élément, et le soumissionnaire se verra donné l'option de signaler leur accord avec cette valeur de zéro. Si le soumissionnaire est en désaccord la soumission sera trouvée comme étant non-recevable et l'évaluation ne sera pas continuée davantage.

TABLEAU B.1 CATÉGORIES DE SERVICES POUR LE DESIGN ET FABRICATION D'EXPOSITION	
CATÉGORIE DE SERVICE	TAUX HORAIRE FIXE TOUT COMPRIS
Chargé de projet	_____ \$
Designer d'exposition	_____ \$
Graphiste	_____ \$
Concepteur d'éclairage	_____ \$
Fabriquant	_____ \$
Concepteur multimédia et interactifs	_____ \$
Installation	_____ \$

B.2 Dépenses directes et sous-traitance

B.2.1 Dépenses directes

Les dépenses directes comprennent les dépenses directement engagées par l'entrepreneur durant l'exécution des travaux ou dans le cadre du projet, et qui concernent l'achat ou la location de matériel, d'équipement ou d'autres articles requis. Les dépenses directes comprennent notamment : les matériaux de fabrication, les dispositifs interactifs, le transport commercial; une couverture d'assurance en fonction du besoin (à la demande du responsable du projet); les photocopies, les frais liés aux appels téléphoniques et aux télécopies, les coûts de stationnement, les frais d'envois postaux, de messagerie et d'expédition dans le cadre du projet.

Les dépenses directes seront remboursées au coût réel, avec une marge bénéficiaire (conformément au tableau 2 retrouvé ci-dessous) pour couvrir les frais.

Tous les frais généraux et administratifs normalement engagés pour la prestation des services [c.-à-d. bureau de projet (y compris le matériel et les logiciels de l'entrepreneur), traitement de texte, rapports de projets non spécifiques, photocopies, frais de téléphone et de messagerie, déplacements locaux, etc.] doivent être compris dans les prix indiqués aux présentes, et ils ne seront pas permis à titre de frais directs dans le cadre du contrat.

B.2.2 Sous-traitance

Les éléments de sous-traitance comprennent les dépenses engagées durant l'exécution des travaux ou dans le cadre du projet lorsqu'un contrat distinct est conclu entre l'entrepreneur et la personne ou l'entreprise qui fournit les produits ou les services. Les éléments de sous-traitance comprennent notamment : les installations, la location d'équipement audiovisuel, le transport commercial, les services de traduction, l'impression, les affiches, etc.

Tous les services sous-traités doivent être fournis au coût net additionné d'une marge bénéficiaire (conformément au tableau 2 retrouvé ci-dessous).

Les factures présentées par l'entrepreneur au Canada devront être accompagnées de copies des factures des sous-traitants. Les factures des sous-traitants de deuxième niveau (les sous-traitants du sous-traitant de l'entrepreneur) ne sont pas requises dans le cadre du contrat.

Pour les services de sous-traitance dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ (taxes incluses), l'entrepreneur devra recevoir des offres d'au moins trois fournisseurs externes. L'entrepreneur doit communiquer au chargé de projet les noms des fournisseurs qui présentent une offre, le montant total de chaque offre, les critères de sélection et les résultats.

Tableau 2: B.2 - Dépenses directes et sous-traitance

Dépenses directes et sous-traitance	Majoration
Majoration pour les dépenses directes	10 %
Majoration pour les dépenses de sous-traitance	10 %

B.3 Frais de déplacement et de subsistance

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr> et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Quant aux module 2,3, et 4 de la Directive, les repas seront remboursés sur présentation des reçus jusqu'à concurrence du montant quotidien maximal précisé aux appendices C et D de la Directive s'il y a lieu. En l'absence de reçus, l'entrepreneur pourrait devoir signer une déclaration avant d'être remboursé.

Nota : L'entrepreneur n'est pas un employé du Canada et n'est donc pas admissible à recevoir les avantages sociaux du gouvernement canadien relatifs à la Directive sur les voyages du conseil national mixte, ou autre. Cela comprend toute disposition relative au statut « en déplacement » tel que stipulé dans la Directive qui n'est pas expressément permis aux présentes.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

ANNEXE « D » ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - l. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- m. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
 - n. Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.
 - q. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
 - r. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

FORMULAIRE TPSGC-PWGSC 572 AUTORISATION DE TÂCHES

Clear Data - Effacer les données Instructions - Page 1 Instructions - Page 2



Public Works and Government Services Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Annex
Annexe _____

Task Authorization
Autorisation de tâche

Contract Number - Numéro du contrat

Contractor's Name and Address - Nom et l'adresse de l'entrepreneur	Task Authorization (TA) No. - N° de l'autorisation de tâche (AT)
	Title of the task, if applicable - Titre de la tâche, s'il y a lieu
	Total Estimated Cost of Task (Applicable taxes extra) Coût total estimatif de la tâche (Taxes applicables en sus) \$
Security Requirements: This task includes security requirements Exigences relatives à la sécurité : Cette tâche comprend des exigences relatives à la sécurité <input type="checkbox"/> No - Non <input type="checkbox"/> Yes - Oui If YES, refer to the Security Requirements Checklist (SRCL) included in the Contract Si OUI, voir la Liste de vérification des exigences relative à la sécurité (LVERS) dans le contrat ▶	

For Revision only - Aux fins de révision seulement

TA Revision Number, if applicable Numéro de révision de l'AT, s'il y a lieu	Total Estimated Cost of Task (Applicable taxes extra) before the revision Coût total estimatif de la tâche (Taxes applicables en sus) avant la révision \$	Increase or Decrease (Applicable taxes extra), as applicable Augmentation ou réduction (Taxes applicables en sus), s'il y a lieu \$
--	--	---

Start of the Work for a TA : Work cannot commence until a TA has been authorized in accordance with the conditions of the contract.

Début des travaux pour l'AT : Les travaux ne peuvent pas commencer avant que l'AT soit autorisée conformément au contrat.

1. Required Work: - Travaux requis :

A. Task Description of the Work required - Description de tâche des travaux requis	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
B. Basis of Payment - Base de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
C. Cost of Task - Coût de la tâche	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
D. Method of Payment - Méthode de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>

PWGSC - TPSGC 572 (2014-04)

N° de l'invitation - Solicitation No.
K2C58-181424/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2C58-181424

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cx011. K2C58-181424

Id de l'acheteur - Buyer ID
cx011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annex
Annexe _____

Contract Number - Numéro du contrat

2. Authorization(s) - Autorisation(s)

By signing this TA, the authorized client and (or) the PWGSC Contracting Authority certify(ies) that the content of this TA is in accordance with the conditions of the contract.

The client's authorization limit is identified in the contract. When the value of a TA and its revisions is in excess of this limit, the TA must be forwarded to the PWGSC Contracting Authority for authorization.

En apposant sa signature sur l'AT, le client autorisé et (ou) l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de cette AT respecte les conditions du contrat.

La limite d'autorisation du client est précisée dans le contrat. Lorsque la valeur de l'AT et ses révisions dépasse cette limite, l'AT doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation.

Name and title of authorized client - Nom et titre du client autorisé à signer

Signature

Date

PWGSC Contracting Authority - Autorité contractante de TPSGC

Signature

Date

3. Contractor's Signature - Signature de l'entrepreneur

Name and title of individual authorized - to sign for the Contractor
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur

Signature

Date